



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025**

Le onze décembre deux mille vingt-cinq.

Convocation en date du 27 novembre deux mille vingt-cinq.

Affichage en date du 27 novembre deux mille vingt-cinq.

Les membres du comité du SESAM se sont réunis à la Maison de l'Eau et de la Biodiversité à Semur-en-Auxois, sous la Présidence de Martine EAP-DUPIN, Présidente du SESAM.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : AUBRY Vincent, LALLEMANT Jean-François, KESSLER Madeleine, MAHE François, MAGNON Noël, QUESTE Jean-Paul, BERLING Philippe, LACHOT Paul, DEMOURON Eric, BIERRY Pascal, DELAFOLY René, SIVRY Edwige, VIRELY Jean-Marie, PERROT Norbert, PUCCINELLI Anita, BLANDIN Gérard, DEVOGE Jeanne, PERREAU Bernard, LAGNEAU Michel, PICARDAT Richard, MARGUERY Olivier, CLEMENT Bernard, PETREAU Jean-Michel, VILLARMET Michel, BRULEY Daniel, EAP-DUPIN Martine, FRAISIER Daniel, LAVAUT Philippe, DUPUIS Didier, VERMEILLE Lucien, DELANDRE Eva, BRECHAT Geneviève, RENAULT Thierry, LECHENAULT Raymond, FAURE STERNAD Pierre, THIVEYRAT Jean-Paul, LOUIS Hervé, BOIS Alain, SADON Catherine, DAUMAIN Thierry, CAP Jean-Michel, GRIES Sylvie, CLERC Bernard, MARIE Alain, LACHAUME Pascal, BOTTARD Pascale, PISSOT Serge, DUFOUR David, (48).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : néant

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE : MIGNOT Jean-Claude, FAILLY Monique, AUGUET Aline, FEVRIER Daniel, LUCOTTE Dominique, ULIAN Fabien, JACQUENET Jacques, CORNAUT Michel (8).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS : MENETRIER Adrien, MASSE Jean-Michel, COMPAROT Etienne, JEANNIN Brian, BERTHOLLE Thierry, ABRAHAMME Pascal, MONSAINGEON Guilhem, COLLIN Eric, JOSEPH Franck, HADINE Yacim, ARNOUX Pauline, PISSOT Jacky, MANIERE Mireille, ASTOLFI Eric, SON Alain, GARRAUT Jean-Michel, CRIBLIER Chantal, MIGNARD Christian, CAVEROT Sylvain, BAUBY Beatrice, ALEVEQUE Fernand, LEONARD Denis, PERNET Carine, SKLADANA Eric, LUDİ Jacky, COURALEAU Serge, HERNANDEZ Eric, DEBEAUPUIS Franck, AUROUSSEAU Olivier, CARAYON Christian, BOUTEILLER Sylvain, FARACHE Vincent, BARBIER Gilles, MASSON Denis, ROUX Patrick, NORE Patricia, GUERRIER Françoise, CORNU Hubert, LAVIER Gilles, LANIER Yves, LEQUESNE Philippe, LAUREAU Eric, GUENEAU Alain, ROUSSEAU Pierre, SARRAZIN Jean-Marc, SIVRY Monique, ALVES Aurore, TURSIN Bernard, PAIN Eric, MONOT Evelyne, PAUT Bernard (51).

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE : néant

MAIRES NON DELEGUES PRESENTS : Jean-Pierre PAUT, Véronique LAMAS, Marie-Paule HUDELLOT (3)

AUTRES INVITÉS PRESENTS : M. Mathieu LADAM, Responsable SGC Vénarey-Les Laumes - Mme Marie-Agnès DUFOUR, Conseillère aux Décideurs Locaux - M. Fabrice LABALME, Directeur d'agence SUEZ BOURGOGNE CHAMPAGNE – M. Romain GUERARD, Responsable d'exploitation secteur Côte d'Or SUEZ BOURGOGNE – et les services du SESAM.

Secrétaire de séance : Catherine SADON

Secrétariat administratif : les services du SESAM

Délégués en exercice	Délégués ayant droit de vote	Pouvoirs	Nombre de votes possibles
99	56	0	56

La Présidente,

Remercie les membres de leur présence,

Remercie la présence de Mr Mathieu LADAM, Trésorier et Mme Marie-Agnès DUFOUR, CDL,

Remercie la présence du délégataire représenté par Mrs Fabrice LABALME et Romain GUERARD,

La présidente a une pensée suite aux récents décès : Jean-Claude CORTOT, ancien délégué du SESAM et conseiller municipal du Val Larrey et Jean-Denis BAULOT, délégué du SESAM et Maire de Nan-sous-Thil.

La Présidente propose un moment de recueillement à l'assemblée.

Après avoir vérifié que le quorum était bien atteint et constaté qu'il pouvait être délibéré sur les questions soumises à l'assemblée,

La Présidente,

Invite l'assemblée à statuer sur les différents sujets inscrits à l'ordre du jour :

1. Rappel des décisions antérieures
2. Rappel des travaux du bureau syndical
3. Activités du SESAM : dossiers techniques et administratifs en cours ou à venir
4. Avenant n°3 au contrat de délégation de service public multiservices
5. Ressources humaines : Adhésion à la convention de participation - Protection sociale complémentaire – Risque SANTE
6. Finances :
 - Mise à disposition des salles et Tarification 2026
 - Budgets primitifs 2026 (Budget Principal et Budgets Annexes)
7. Conditions aux nouvelles adhésions au sein du SESAM
8. Présentation des actions de fond nécessaires à la continuité de service
9. Communications diverses

1. Rappel des décisions antérieures

La Présidente,

Rappelle les délibérations prises lors de la dernière assemblée et donne toutes explications utiles souhaitées.

N° 51.2025-2129	<u>SESAM</u> : Activités du syndicat - Dossiers techniques et administratifs	Approuvée Unanimité
N° 52.2025-2130	<u>SESAM</u> : Instrumentations des stations d'épuration de Toutry, de Précy-sous-Thil et de Vitteaux	Approuvée Unanimité
N° 53.2025-2131	<u>SESAM</u> : Budget annexe « ASSAINISSEMENT » - Opération pour Compte de Tiers 138 - Etudes réhabilitations ANC Eringes et Chassey	Approuvée Unanimité
N° 54.2025-2132	<u>SESAM</u> : Vente du siège du SESAM au 5 rue du 8 mai à Semur-en-Auxois	Approuvée Unanimité
N° 55.2025-2133	<u>Ressources Humaines</u> : Modalités du Compte Epargne-Temps	Approuvée Unanimité
N° 56.2025-2134	<u>Ressources Humaines</u> : Charte des bonnes pratiques au sein de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité	Approuvée Unanimité
N° 57.2025-2135	<u>Finances</u> : Mise à jour et cadence des amortissements	Approuvée Unanimité
N° 58.2025-2136	<u>Finances</u> : Admission en non valeurs	Approuvée Majorité
N° 59.2025-2137	<u>Finances</u> : DM 2 au Budget Principal « DECI » 2025	Approuvée Unanimité

N° 60.2025-2138	<u>Finances</u> : DM 3 au Budget Annexe « EAU » 2025	Approuvée Unanimité
N° 61.2025-2139	<u>Finances</u> : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 (BP et BA)	Approuvée Majorité
N° 62.2025-2140	<u>Finances</u> : Tarifs et redevances 2026	Approuvée Majorité
N° 63.2025-2141	<u>Finances</u> : Redevances 2026 pour la performance des réseaux d'eau potable	Approuvée Majorité
N° 64.2025-2142	<u>Finances</u> : Redevances 2026 pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	Approuvée Majorité
N° 65.2025-2143	<u>SESAM</u> : Avenant n°2 au contrat DSP Eau et Assainissement	Approuvée Unanimité
N° 66.2025-2144	<u>SESAM</u> : Désignation des représentants du SESAM au SIEGM	Approuvée Unanimité

Propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu des dernières décisions (disponible sur le site Internet).

Le Comité Syndical, sur proposition de la Présidente,
Approuve le compte-rendu du comité du 6 novembre 2025 :

Pour : 56 Contre : 00 Abstention : 00

2. Rappel des travaux du bureau syndical pour la préparation du comité

Les membres du Bureau syndical s'étaient réunis les 08/09, 10/10 et 30/10 afin de traiter les sujets d'actualité et de fond. La préparation du DOB ainsi que les actions en cours et à venir ont été largement travaillées. Le récent comité syndical du 6 novembre ayant validé les orientations, le bureau s'est réuni le 27 novembre et se réunira le 12 décembre à l'occasion de la réunion trimestrielle relative au bilan du délégataire.

3. Activités du SESAM : dossiers techniques et administratifs en cours ou à venir

Les activités du SESAM se poursuivent conformément aux budgets primitifs 2025, aux programmes pluriannuels d'investissement et aux diagnostics permanents.

En raison des dates rapprochées entre le comité du 6 novembre et l'envoi contraint du 27 novembre pour le vote du budget, peu de sujets nouveaux sont abordés.

□ Eau Potable

Reconstruction de l'usine d'eau potable d'Eschamps : Les travaux se poursuivent. Le génie civil sera terminé mi-décembre. Les travaux sur le réseau sont pratiquement terminés. ENEDIS a informé le SESAM de travaux supplémentaires notamment pour consigner la ligne électrique et le transformateur. Le montant de l'opération est de 23 203,83€HT.

Achat d'eau Chamboux : Compte tenu de l'avancée des travaux de l'usine d'Eschamps, le SESAM n'achètera plus d'eau au SM de Chamboux à compter du 31 décembre 2025.

La Présidente précise que la facture s'élève à 47 000 € chaque année que le SESAM prenne de l'eau ou pas. Plusieurs réunions se sont déroulées, néanmoins les échanges n'ont pas permis de trouver un accord. Il a donc été décidé de ne pas reconduire l'achat d'eau auprès du SM de Chamboux.

Sectorisation Semur-en-Auxois : Un nouveau point de mesure est nécessaire afin de bien prendre en compte les maillages de la commune. Le montant estimatif des travaux est de 10 000€ HT.

Ressource Grosbois : Une nouvelle réunion de travail relative aux volumes qui seront consommés par les différentes collectivités a eu lieu le 11 décembre.

La Présidente informe qu'une réunion a eu lieu ce matin, tout le monde a délibéré favorablement. Le Préfet va prendre son arrêté avant la fin de l'année pour la constitution du syndicat de Grosbois. Il se réunira début février pour l'installation et la mise en place du Syndicat avant les élections de mars.

ZA Epoisses : Les travaux pour le compte de la CCTA sont terminés.

Renouvellement canalisations avenue du Tir : Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement sont en cours.

Etude des reliquats azotés captages Avosnes et St Mesmin : La chambre d'Agriculture de Côte d'Or a présenté aux agriculteurs concernés le bilan de la campagne 2024/2025. L'étude et le partenariat avec les exploitants va se poursuivre en 2026. Le montant restant à charge du SESAM est de 276€ TTC. Une nouvelle convention précisant les missions de la Chambre doit être établie.

☐ **Assainissement collectif**

Mises en séparatif Semur-en-Auxois : La tranche regroupant la rue des Carmes et l'avenue de la Liberté débutera finalement en septembre 2026. Les travaux dans le champ de compétence de la Ville de Semur feront l'objet d'une opération pour compte de tiers. Une convention engageante fixant les termes technico-économiques sera signée avant février 2026. Les conventions pour la mise en œuvre de la mise en conformité des branchements particuliers sont réalisées.

Impasse du Pont Pinard à Semur-en-Auxois : Les travaux (eau potable et assainissement) seront engagés début janvier (retard de livraison de fournitures).

Mise en conformité de branchements OP8 : Une nouvelle opération pour compte de tiers doit être programmée pour environ 25 installations potentiellement concernées par des travaux de mise en conformité. Les travaux seront subventionnés par l'AESN à hauteur de 4 200€ (forfait) pour les propriétaires. Le coût total de l'opération est estimé à 115 000€.

Boîtes de branchements et tampons : Suite aux contrôles de raccordements, il apparaît que des boîtes de branchements sont nécessaires ainsi que des remises à la côte ou renouvellement de certains tampons. Le montant estimatif des travaux est de 65 000€ HT. Des bons de commande seront émis en fonction des besoins identifiés.

L'Expertise technique réglementaire (nouvelle dénomination du Contrôle du Dispositif d'Auto-surveillance (CDA)) du dispositif d'autosurveillance des systèmes de traitement était réalisée jusqu'à fin 2024 par l'Agence de l'Eau. Les CDA sur les stations et sur les réseaux doivent désormais être réalisés par des organismes agréés qui auront été missionnés par le SESAM. Le montant de la prestation après consultation est de 2 650€ (Epoisses, Saulieu, Semur).

Mare et ru des Eperons à Epoisses : Le Syndicat du Bassin du Serein (SBS) et la Commune d'Epoisses souhaitent réaliser de nouveaux aménagements sur ces milieux aquatiques. Le réseau d'assainissement se situe dans le lit bétonné du cours d'eau. Il est demandé au SESAM de renouveler ce tronçon actuellement non identifié comme prioritaire. Le coût total de l'opération serait de 1 000 000€ HT dont 200 000€ HT pour le CD 21 et 300 000€ HT pour le SESAM. L'Agence de l'eau financerait exceptionnellement l'assainissement à 80% soit un reliquat de 60 000€ HT pour le SESAM. Il est proposé que le SESAM finance 10% du reliquat non subventionné et que la Commune et le SBS financent chacun 5% du reliquat non subventionné.

☐ **Assainissement Non Collectif**

Après consultation pour la réalisation des études à la parcelle sur les communes d'Eringes et de Chassey (50), le bureau d'études ICSEO a été retenu pour un montant de 37 500€ HT.

☐ **Défense Extérieure Contre l'Incendie**

L'entretien du patrimoine ainsi que le débroussaillage des bâches se poursuivent.
Une dizaine de poteaux incendie doivent être renouvelés sur le périmètre du syndicat.
Les bâches incendie des communes de Villars et Villenotte et de Massingy-les-Vitteaux seront également réalisées courant 2026. L'ensemble de ces travaux est estimé à 130 000€ HT.
Des bons de commande seront émis en fonction des besoins identifiés.

☐ **Relève des compteurs**

La relève 2025 se termine le 4 décembre et reprendra le 5 janvier 2026.

□ Affaires foncières :

Rétrocession des terrains communaux : Dans le cadre de l'analyse de son patrimoine, le SESAM (Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan) souhaite procéder à la régularisation de plusieurs terrains inutiles au service sur le territoire de certaines communes. Ces terrains, propriétés des communes ne faisant pas l'objet d'exploitation dans le cadre de nos activités, il convient de mettre fin à la mise à disposition de ces terrains. Cette situation sera régularisée par les services de la Trésorerie en procédant à la rétrocession de plusieurs terrains communaux.

Acquisition de la parcelle ZE 0108 – VILLARGOIS : Il est proposé de régulariser la parcelle ZE 0108, d'une superficie de 28 m², sur la commune de Villargoix, appartenant à Mme GIRARD Béatrice, sur laquelle est construit un surpresseur que le SESAM exploite. Il convient donc d'en faire l'acquisition afin de régulariser la situation.

Désaffectation et déclassement du bien cadastré AH N°306 – SEMUR-EN-AUXOIS : Il est rappelé que le bien immobilier cadastré AH N°306, sis 5 rue du 8 mai à Semur-en-Auxois, servait de locaux (siège) au SESAM jusqu'au 28 avril 2025. En effet, depuis cette date, les bureaux du SESAM ont migré au sein de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité, sis 11 Voie Georges Pompidou à Semur-en-Auxois. Ce bien n'étant plus affecté à l'usage direct du public, il convient donc de constater la désaffectation du dit bien et de procéder à son déclassement du domaine public pour son intégration dans le domaine privé.

DECISION DE LA PRESIDENTE N°27-2025
Finances : Prêt entre les budgets Eau et Assainissement



SYNDICAT DES EAUX
ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN
11 Voie Georges Pompidou – 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Contact : 03 71 95 00 01
Courriel : accueil@sesam21.fr
Site Internet : www.sesam21.fr

DECISION DE LA PRESIDENTE N° 07-2025
Finances : Prêt entre budgets Eau et Assainissement

La Présidente du SESAM,

Vu :

- les articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- la délibération n°71.2024-2077 du 9 décembre 2024 portant adoption du budget annexe EAU 2025 ;
- la délibération n°72.2024-2078 du 9 décembre 2024 portant adoption du budget annexe ASSAINISSEMENT 2025 ;

Considérant que le budget annexe EAU supporte seul dans un premier temps l'auto-financement de la totalité de la construction de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité et ce pour les 3 budgets ;

Considérant que l'activité concerne pour une grande partie le budget annexe Assainissement ;

Considérant la nécessité de ne pas déséquilibrer le budget EAU et obérer sa capacité d'investissement ;

D É C I D E

1. **D'emprunter** auprès de la section investissement (Dépenses) du Budget Annexe ASSAINISSEMENT la somme de **700 000 €** au profit de la section investissement (Recettes) du Budget annexe EAU comme suit :

Budget	Chapitre	Article	Libellé article	Diminution	Augmentation
BA Assainissement	27	2763	Créances sur des collectivités publiques	-700 000 €	
BA Eau	16	1681	Autres emprunts		+700 000 €

2. **De procéder** au remboursement de ce prêt dans les conditions ci-après :

- Montant : 700 000 €
- Durée du remboursement : 10 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle, à raison de 70 000 €/an
- Date d'effet : à compter de 2026
- Taux et frais associés : Néant

3. **D'inscrire** les crédits budgétaires aux budgets primitifs 2026 et suivants ;

4. **De rendre compte** de cette décision à l'occasion du prochain Comité syndical qui se réunira en décembre 2025 ;

La présente décision :

- figurera au registre des décisions de la Collectivité
- sera transmise au contrôle de légalité et au Trésorier de la Collectivité

Fait à Semur-en-Auxois, le 2 décembre 2025

Pour extrait conforme,
La Présidente
Martine EAP-DUPIN



**Le Comité syndical, entendu l'exposé qui lui est fait,
Prend acte et Approuve les décisions et propositions qui lui sont faites :**

Pour : 56

Contre : 00

Abstention : 00

4. Avenant n°3 au contrat de délégation de service public multiservices

La Présidente rappelle ce qui suit :

Par contrat d'Affermage en date du 1^{er} août 2020, le SESAM (Syndicat des Eaux et de Services Auxois Morvan) a confié la gestion de ses services publics pour la distribution en eau potable et l'assainissement collectif des eaux usées par contrat visé en sous-préfecture de Montbard (Côte-d'Or) le 4 mars 2020 à SUEZ Eau France.

Un premier avenant a été signé en date du 27 décembre 2022, pour intégrer la commune de Saulieu, prendre en compte des évolutions réglementaires, réaliser des travaux et prolonger la durée du contrat.

Un second avenant a été signé en date du 18 novembre 2025, pour mettre en place une participation financière du Concessionnaire aux travaux de l'usine d'Eschamps.

Expose le contexte du présent avenant :

Dans le cadre de l'avenant n°2, les deux parties ont convenu de se revoir d'ici la fin de l'année 2025 pour prendre en compte plusieurs éléments modificatifs et les intégrer au contrat.

Ces éléments sont les suivants :

- Intégration de l'usine d'Eschamps au périmètre de la concession et prise en compte des modalités d'exploitation de cette usine
- Mise à jour de l'inventaire avec la suppression et l'intégration de sites à la suite d'évolutions récentes
- Prise en compte d'évolutions réglementaires intervenues depuis le démarrage du contrat et impactant l'exploitation du service

Afin de réduire l'impact tarifaire de ces éléments sur le prix des services, les parties ont également décidé de revoir certains engagements contractuels et d'intégrer des frais complémentaires pour résiliation du service.

Le présent avenant liste également quelques sujets qui devront être discutés entre les parties au cours de l'année 2026 et faire l'objet d'un nouvel avenant.

Propose de prendre acte et d'approuver les dispositions suivantes convenues entre les deux parties :

Article 1. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- D'intégrer la nouvelle usine d'Eschamps au périmètre de la concession ;
- De mettre à jour l'inventaire en intégrant les nouveaux ouvrages au périmètre de la concession, en supprimant les ouvrages à sortir de la concession et en prenant en compte les évolutions de charges qui y sont liées ;
- De prendre en compte des évolutions réglementaires ;
- De réviser certains engagements contractuels ;
- De mettre à jour le Bordereau des Prix Unitaires ;
- De mettre à jour le règlement de service de l'eau potable ;
- De mettre à jour les tarifs de l'eau et de l'assainissement en conséquence ;
- D'intégrer une clause de revoyure pour certains sujets qui devront faire l'objet de discussions entre les parties au cours de 2026.

Article 2. Intégration de la nouvelle usine d'Eschamps

Le traitement des eaux produites sur les usines d'Eschamps et du Petit Vernet s'est avéré obsolète. Dès 2014, l'exploitant avait alerté la commune de SAULIEU quant à la nécessité d'améliorer le traitement des deux usines de production.

En effet, les eaux acides du Morvan donnent lieu depuis plus de dix ans à des alertes de l'Agence Régionale de Santé. L'eau produite observe des dépassements de références de qualité sur les paramètres conductivité et pH.

Cette eau agressive engendre alors une détérioration des canalisations qui a pu donner lieu à des relargages d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), de plomb, de fer ou de manganèse... causant des non-conformités de l'eau distribuée.

A la suite de l'adhésion de la commune de Saulieu en 2023, la Collectivité a lancé les études pour la réalisation d'une nouvelle usine. L'appel d'offres pour les travaux a été lancé par la Collectivité en 2024 dans le cadre d'un marché public, pour aboutir au démarrage des travaux en 2025. La mise en route de la nouvelle usine est programmée premier semestre 2026.

Située sur la commune de Champeau-en-Morvan, en zone Natura 2000, au cœur du Parc Naturel Régional du Morvan, l'usine alimentera principalement les habitants de Saulieu, de Champeau-en-Morvan, de Thoisy la Berchère et de Villargoix et sera interconnectée avec le réseau de transport plus vaste de la Collectivité garantissant une eau de qualité et la sécurité des approvisionnements de ce secteur du Morvan.

La filière de traitement sera composée au total de 5 étapes de traitement. En plus de reminéraliser l'eau, elle aura la particularité de traiter le radon, la matière organique, la turbidité ainsi que les métabolites de pesticides.

Dès l'arrivée des eaux brutes sur l'usine, une étape de dégazage est réalisée dans une bache spécifique. La turbidité et la matière organique sont retirées par décantation par le procédé Pulsazur®. Les métabolites de pesticides seront, quant à eux, retenus par passage de l'eau sur charbon actif en micrograin Simpl'Ex®.

Pour compléter ce traitement, l'eau traversera :

- un filtre à calcaire pour permettre sa remise à l'équilibre,
- une désinfection UV afin d'abattre les derniers micro-organismes encore présents.

Des panneaux solaires seront également installés sur la toiture du bâtiment afin de produire de l'électricité, nécessaire au bon fonctionnement des nouveaux équipements.

Ainsi, conçue pour répondre aux enjeux sanitaires, climatiques et environnementaux, l'usine permettra une meilleure maîtrise des paramètres de traitement et une optimisation énergétique des opérations.

Pour information, le montant total de l'opération s'élève à 4,3 millions d'euros HT, incluant les études préliminaires et les travaux d'usine et de réseaux.

Cette nouvelle usine intégrera à compter du 1er juin 2026 le patrimoine de la concession. Le Concessionnaire portera alors les charges relatives à l'exploitation et l'entretien de cette nouvelle installation.

Article 3. Mise à jour de l'inventaire des installations

La Collectivité a rationalisé et modernisé son patrimoine, il convient donc de mettre à jour les inventaires conformément à l'article 25 du Contrat.

Intégration d'ouvrages

Il convient d'intégrer les ouvrages suivants au périmètre :

Pour le service d'eau potable :

- Champeau en Morvan au 01/06/2026 :
 - la nouvelle usine d'Eschamps (cf. article 2 du présent avenant) ;
 - le surpresseur Champ derrière ;
- Chevannay :
 - le surpresseur Chevannay à compter du 01/04/2025

- Vic sous Thil :
 - o le surpresseur du Brouillard à compter du 01/07/2026

Pour le service de l'assainissement :

- Semur en Auxois :
 - o Poste de Relèvement de la ZAE à compter du 01/10/2024 ;
 - o Poste de Relèvement du pont Pinard à compter du 01/01/2026 ;
- Précy sous Thil :
 - o Poste de Relèvement lotissement (Tricanots) à compter du 01/06/2025 ;
- STEU Saulieu :
 - o Pluviomètre à compter du 01/06/2025 ;
- STEU Précy sous Thil :
 - o Pluviomètre à compter du 01/06/2025 ;

Suppression d'ouvrages

Il convient de supprimer les ouvrages suivants au périmètre :

Pour le service d'eau potable :

- Champeau en Morvan :
 - o L'ancienne usine d'Eschamps à compter du 01/04/2025 ;
 - o Station du Petit Vernet et interconnexion avec Eschamps à compter du 01/07/2026 ;
 - o Traitement UV à Chaudennay à compter du 01/01/2026
- Massingy les Vitteaux :
 - o Sources de Vitteaux ;

Pour le service d'assainissement :

- Epoisses :
 - o Poste de relèvement d'Epoissotte à compter du 01/01/2026 ;

Une mise à jour complète de l'inventaire sera réalisée et remise à la Collectivité à l'issue de la réception de la nouvelle usine d'Eschamps.

Article 4. Prise en compte d'évolutions réglementaires

4.1 Réglementation anti-endommagement : géoréférencement des réseaux

La réglementation relative aux interventions à proximité des réseaux de transport et distribution, aussi appelée réglementation anti-endommagement ou construire sans détruire, a pour objectif principal de prévenir les dommages aux réseaux et les conséquences que ces dommages peuvent entraîner sur la sécurité des personnes exécutant les travaux, la sécurité des riverains des réseaux, la protection de l'environnement, et la continuité des services apportés par ces réseaux.

Cette réglementation, dans son ensemble, impose aux exploitants de réseaux une amélioration progressive de la cartographie des réseaux, des réponses plus précises aux déclarations DT/DICT faites par les responsables de projets et les exécutants des travaux, ainsi qu'une anticipation des situations de crise afin que la mise en sécurité en cas de dommage soit aussi rapide que possible.

Le 1er janvier 2026 marquera la prochaine échéance de cette réglementation : à partir de cette date, les réponses aux DT/DICT des réseaux non sensibles en zone urbaine, devront être en classe A de précision (avec un fuseau d'incertitude de 40 cm) pour l'ensemble des réseaux.

Plusieurs possibilités permettent de répondre à cette obligation :

- Répondre à partir d'une cartographie en classe A des réseaux
- Mettre en œuvre des solutions ponctuelles au moment de la réception de la demande de DT/DICT sous un délai de 15 jours, avec géoréférencement au fil de l'eau de la zone concernée, ou uniquement via un marquage-piquetage

En outre à compter de cette date, les réponses à ces DT/DICT/ATU devront utiliser les PCRS (Plan de Corps de Rues Simplifié) comme fond de plan.
Les communes du périmètre du présent contrat concernées par cette obligation sont Saulieu et Semur-en-Auxois.

La Collectivité prend en charge le géoréférencement des réseaux avec une précision de classe A tel qu'exigé par la réglementation. Elle confie l'intégration des données dans le SIG au Concessionnaire qui réalisera cette prestation sous 3 mois à compter de l'obtention des données.

4.2 Evolutions des bilans d'autosurveillance sur les stations d'épuration de moins de 2000 EH.hab

L'arrêté du 24 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif a renforcé les exigences en terme de réalisation des bilans d'autosurveillance applicables aux stations de traitement des eaux usées (STEU) inférieures à 2 000 équivalent-habitants (120 kg DBO5/j).

Il s'agit notamment de produire pour chaque bilan 24h un rapport selon des modalités bien spécifiques à transmettre aux agences de l'eau.

Sur le périmètre de la concession cinq stations d'épuration sont concernées par cette nouvelle obligation :

- la station d'épuration de Vitteaux (2 bilans / an)
- la station d'épuration de Rouvray (1 bilan / an)
- la station d'épuration de Précy Sous Thil (1 bilan / an)
- la station d'épuration de Toutry (2 bilans / an)
- la station d'épuration de Le Val Larrey (1 bilan / an)

A noter que les 2 systèmes d'assainissement collectif de Missery ne seraient pas concernés suite à une information donnée par la police de l'eau à la Collectivité.

Dans le cadre du présent avenant, le Concessionnaire prend en charge la réalisation de ces nouvelles obligations pour les 5 stations d'épuration citées ci-dessus.

Article 5. Révision d'engagements contractuels

5.1 Suppression de l'obligation de surveillance par drone

Les deux parties conviennent de supprimer l'engagement contractuel relatif aux inspections du génie civil par drone 3 fois sur la durée du contrat, ainsi que les charges qui y sont associées, ceci afin de réduire l'augmentation des charges engendrées par la mise à jour patrimoniale de la concession et les autres évolutions du présent avenant.

Par conséquent, le dernier paragraphe du chapitre Définition des travaux d'entretien du patrimoine bâti et les abords de l'ARTICLE 33 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS COURANTES est supprimé.

5.2 Révision du Bordereau des Prix Unitaires

Les deux parties conviennent de la nécessité d'une mise à jour des bordereaux des prix unitaires. Cette mise à jour prendra notamment en compte les préconisations de matériaux demandées par la Collectivité.

Par conséquent les annexes 7 et 8 du contrat initial sont remplacées par les annexes 1 et 2 au présent avenant.

5.3 Mise à jour du règlement de service

Il convient de mettre à jour et compléter le bordereau des prix du règlement de service de l'eau potable pour insérer des frais de résiliation.

Par conséquent, le règlement du service de l'eau est rectifié en ce sens (cf. annexe 3 du présent avenant).

Article 6. Tarif de base de la part du concessionnaire

Le paragraphe relatif au tarif du Concessionnaire pour l'eau potable et l'assainissement de l'Article 47 Rémunération du Concessionnaire est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Pour le service de l'eau potable

Part fixe « A » : 37,00 € HT/semestre

Part proportionnelle liée à la consommation (en euro hors taxes) « P » : 1,5338 €.HT/m³

Pour le service de l'assainissement collectif

- Part fixe « A » 21,00 € HT/semestre

- Part proportionnelle liée à la consommation assujettie à l'assainissement (en euro hors taxes) « P »: 1,2773 €.HT/m³ »

Le reste de l'article est inchangé.

Article 7. Clauses de revoyure

7.1 Evolution du contrôle sanitaire

À la suite de la transposition en droit français, par la loi n° 2022-1505 du 28 novembre 2022, de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, les exigences en matière de contrôle sanitaire ont été renforcées.

Ces nouvelles exigences impliquent notamment :

- Un élargissement des paramètres à surveiller, incluant des substances émergentes et micropolluants ;
- Une augmentation des fréquences de prélèvement et d'analyse sur le réseau de distribution ;

En conséquence, le Concessionnaire et la Collectivité sont informés que ces évolutions peuvent engendrer des coûts supplémentaires liés :

- À la réalisation des analyses complémentaires et en nombre accru ;
- À la mise en place d'outils de suivi et de communication des résultats ;

Le Concessionnaire s'engage à anticiper et optimiser la mise en œuvre de ces nouvelles obligations dans le respect des prescriptions réglementaires.

Toute augmentation significative des coûts liés à ces évolutions fera l'objet d'une discussion entre la Collectivité et le Concessionnaire afin d'en adapter, le cas échéant, les conditions financières du contrat.

7.2 Intégration Clauses matérielles

La Collectivité souhaite que le Concessionnaire mette en œuvre, dans le cadre de ses prestations, un certain nombre de préconisations relatives à la qualité des matériels utilisés. La liste des préconisations de la Collectivité se trouve en annexe 4.

Le Concessionnaire s'engage à mettre en œuvre progressivement au cours de l'année 2026 ces préconisations de matériel, le temps de leur approvisionnement. Un bilan technique et financier sera réalisé et fera l'objet d'un retour à la Collectivité.

Un nouvel avenant permettra d'entériner l'utilisation de ces matériels et la prise en compte de l'éventuel surcoût.

7.3 Prise en compte de la réglementation amiante

Conformément à l'Arrêté ministériel du 4 juin 2024 relatif à la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante, les nouvelles dispositions réglementaires renforçant le repérage, la gestion et la prévention de l'amiante entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2026.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations de maintenance, travaux, interventions et démantèlement pouvant concerner des matériaux et équipements susceptibles de contenir de l'amiante seront soumis à des modalités de repérage strictes, conformément aux procédures actualisées prévues par l'arrêté.

Pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement cela pourra avoir des incidences sur les terrassements avec notamment la nécessité de repérage de l'amiante dans les enrobés mais également pour le curage des réseaux d'assainissement dont les canalisations seraient en amiante ciment.

Les parties devront analyser les conséquences de l'application de cet arrêté et prendre les dispositions nécessaires pour respecter les préconisations complémentaires. Les incidences techniques et financières pourront alors faire l'objet d'un nouvel avenant.

7.4 La prise en compte de nouvelles dispositions technologiques

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Le calendrier annoncé par les opérateurs est le suivant :

L'opérateur Orange a annoncé en mars 2022 sa volonté de se recentrer vers les technologies les plus performantes avec un calendrier d'arrêt de la 2G par plaque à savoir :

En France métropolitaine, à partir de 2026, Orange arrêtera son réseau 2G en suivant plusieurs vagues successives. Et à partir de fin septembre 2026 : la 2G sera définitivement arrêtée dans le reste de la France métropolitaine. Fin décembre 2026, la technologie 2G devrait donc avoir totalement disparu de l'ensemble du réseau mobile d'Orange en France métropolitaine. La 3G, quant à elle, devrait s'arrêter à partir de fin 2028.

Bouygues Télécom a quant à lui annoncé les échéances de mi-2026 pour la 2G et fin 2029 pour la 3G, et SFR prévoit un calendrier similaire.

A l'extinction des réseaux 2G et 3G, les équipements qui ne sont pas compatibles avec les technologies de télécommunication 4G ou 5G, ou leurs alternatives pour les objets connectés (LoRa, NB-IoT, LTE-M, Sigfox, etc.) ne fonctionneront plus et devront être remplacés.

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs, ces technologies étant les seules jusqu'à ce jour à assurer la couverture nécessaire, en particulier pour les capteurs sur le patrimoine enterré et pour les sites isolés.

Autres changements : L'arrêt de la commercialisation de la gamme de télésurveillance S500 (Sofrel) au profit de deux nouvelles technologies (S4W, S4TH).

Les technologies xDSL (ADSL, SDSL, VDSL) et le réseau téléphonique commuté (RTC), qui se basent sur le réseau en cuivre historique d'Orange via la prise en T, viennent de démarrer leur fermeture progressive. Cette disparition accélérera fortement à partir de 2026.

Cette évolution qui résulte d'un changement exogène (imposé par les opérateurs) nécessite pour assurer la continuité du service de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine de votre collectivité. Le choix des technologies retenues par la Collectivité participera également à la cybersécurité des installations.

Les parties ont convenu d'utiliser le Fonds de travaux d'urgence et d'innovation prévu à l'article 35 du contrat initial pour financer les coûts associés à ces évolutions technologiques.

7.5 Ajustement du fonds de renouvellement fonctionnel

Le présent avenant ne modifie pas les modalités de gestion du fonds de renouvellement fonctionnel prévu à l'article 34 du contrat initial. Cependant, l'intégration de nouvelles installations dont l'usine d'Eschamps, ainsi que la prise en compte des préconisations matériels de la Collectivité évoqués ci-dessus amènera probablement dans les années à venir à revoir le montant des dotations initiales des comptes de renouvellement du service eau potable (RPE₀) et de l'assainissement (RPA₀).

Les parties conviennent de se revoir pour ajuster le montant de cette dotation à l'issue de l'intégration des nouvelles installations afin de ne pas engendrer un solde des comptes de renouvellement négatif.

Cas particuliers du Renouvellement du Charbon Actif en Grain (CAG) :

Du fait de l'intégration de la nouvelle usine d'ESCHAMPS, la fréquence de renouvellement du charbon actif à particules a été estimée à un renouvellement tous les cinq ans. Cette fréquence peut être amenée à être revue. Si un renouvellement plus fréquent s'avérerait nécessaire, le Concessionnaire présentera un devis à la Collectivité pour prendre en charge le renouvellement supplémentaire.

Article 8. Date d'effet et autres clauses

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification par la Collectivité au Concessionnaire ou à la date de visa de dépôt en Préfecture si cette date est postérieure.

Toutes les dispositions du Contrat et des précédents avenants non expressément modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 9. Documents annexes

- Annexe 1. Bordereau des prix unitaires Assainissement
- Annexe 2. Bordereau des prix unitaires eau potable
- Annexe 3. Règlement de Service de l'Eau potable
- Annexe 4. Préconisations de matériels

Mrs Fabrice LABALME, Romain GUERARD et Alain MARIE quittent la salle pour ne pas être présent pendant le vote.

**Le Comité syndical, entendu l'exposé qui lui est fait,
Prend acte et Approuve les décisions et propositions qui lui sont faites :**

Pour : 56 Contre : 00 Abstention : 00

5. Ressources Humaines :

- **Adhésion à la convention de participation – Protection sociale complémentaire – Risque SANTE**

La Présidente expose à l'assemblée ce qui suit :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette **participation deviendra obligatoire** pour les **risques santé** à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal, en l'état actuel du droit, de 15€ brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation suivant :

- contrat individuel d'assurance labellisé,
ou
- contrat collectif d'assurance (à adhésion facultative – ou obligatoire) souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure décrite dans le décret n°2011-1474.

N.B. : La Présidente souligne que le SESAM participe déjà depuis de nombreuses années à hauteur de 23 € au titre des complémentaires mutuelles labellisées.

Propose au Comité syndical, après l'exposé qui lui est fait :

- 1. D'adhérer** à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de l'organisme d'assurance la MNT (Groupe VYV). Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2026 ;
- 2. De verser** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :
 - o En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581
 - o D'un montant forfaitaire par agent de 23 €

**Le Comité syndical, entendu l'exposé qui lui est fait,
Prend acte et Approuve les propositions formulées ci-dessus :**

Pour : 56 Contre : 00 Abstention : 00

6. Finances :

➤ Mise à disposition des salles et Tarification 2026

La Présidente informe que la Maison de l'Eau de la Biodiversité dispose d'un ensemble de salles qui sont proposées à divers organismes publics ou d'intérêt public dans le cadre de la tenue de réunions, de conférences, de manifestations et d'activités scolaires et éducatives (classes d'eau) ;

Précise que l'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins du service du SESAM et de son délégataire de service SUEZ Eau France et les activités d'intérêt général de ses partenaires publics et privés ;

Ajoute qu'il y a le plus grand intérêt, à ouvrir les portes de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité et de ses salles pour les autres utilisateurs, dans le but de faciliter le développement des activités associatives et des relations sociales autour de la thématique de l'eau et de la biodiversité, ainsi que le renforcement des échanges autour de ce tiers lieu de rencontre ;

Vu les diverses sollicitations exprimées par les associations, les collectivités, les partenaires publics et privés et les classes d'eau (scolaire), afin d'occuper lesdites salles disponibles au sein de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité ;

Vu les coûts de fonctionnement (eau, électricité, charges générales, travaux de maintenance), ainsi que les coûts liés aux tâches de nettoyage, d'installation et de remise en place des dites salles ;

Il convient d'une part, **de définir les modalités d'utilisation de ces salles** afin que la mise à disposition se déroule dans des conditions optimales, et d'autre part, **de fixer des tarifs d'occupation de salles** qui soient cohérents avec les charges de fonctionnement supportées par la Collectivité, et attractifs par rapport à la tarification appliquée pour des salles communales de capacité et de dimensions équivalentes sur le territoire ;

Propose au Comité syndical, après l'exposé qui lui est fait :

1. **D'approuver** le principe de la mise à disposition d'un ensemble de salles ;
2. **D'approuver** les conditions d'utilisation de ces dites salles telles qu'elles sont décrites dans le règlement qui sera annexé à la délibération ;
3. **D'approuver** les tarifs d'occupation de salles tels que proposés à l'article 8 dudit règlement ;

Extrait du Règlement d'utilisation des salles

Article 8 – Tarifs d'occupation de salles

Une tarification attractive est proposée aux diverses associations, Collectivités et partenaires publics et privés. La gratuité est proposée aux établissements scolaires dans le cadre de l'accueil et de l'animation des classes d'eau.

Les tarifs d'occupation des salles applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 sont fixés comme suit :

	Durée de la mise à disposition	Tarifs associations, Collectivités, partenaires publics et privés
GRANDE SALLE <i>Salle décloisonnée comprenant 2 salles de réunion (25 personnes et 50 personnes). Sa capacité d'accueil est de 100 personnes.</i>	Réunion (demi-journée)	100 €
	Journée en semaine	200 €
	Samedi non férié (demi-journée)	350 €
SALLE DE REUNION <i>Salle de réunion cloisonnée équipée d'une visioconférence pouvant accueillir entre 25 et 50 personnes.</i>	Réunion (demi-journée)	80 €
	Journée en semaine	120 €
	Samedi non férié (demi-journée)	250 €

Article 9 – Caution

Une caution d'un montant de **500 €** pourra être demandée à l'utilisateur afin de garantir la Collectivité des dommages pouvant être causés à l'occasion de la manifestation.

Si des manquements sont constatés (détériorations), les frais correspondants seront retenus sur la caution.

**Le Comité syndical, entendu l'exposé qui lui est fait,
 Prend acte et Approuve les propositions formulées ci-dessus :**

Pour : 56

Contre : 00

Abstention : 00

➤ Budgets primitifs 2026

❑ Budget Principal DECI 2026 (M57)

• Propositions budget 2026

Exploitation dépenses

DÉPENSES FONCTIONNEMENT									
Chapitre	Article	Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Réalisé	Engagé	Total réalisé au 07/11/2025	PROPOSITIONS BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	615232	Entretien, réparations réseaux	9 100,00 €	- €	9 100,00 €	82,93 €		82,93 €	7 750,00 €
	627	Services bancaires et assimilés			- €	- €		- €	- €
	61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00 €		15 000,00 €	- €		- €	7 750,00 €
	611	Contrats de prestations de services	22 000,00 €		22 000,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	10 000,00 €
	60632	Fournitures de petit équipement	- €	50 967,87 €	50 967,87 €	23 339,82 €		23 339,82 €	15 700,00 €
TOTAL 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			46 100,00 €	50 967,87 €	97 067,87 €	24 922,75 €	- €	24 922,75 €	41 200,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6215	Personnel affecté par CL de rattachement	15 000,00 €		15 000,00 €	- €		- €	15 000,00 €
	6488	Autres		4 000,00 €	4 000,00 €	- €		- €	4 000,00 €
TOTAL 012 - CHARGES DE PERSONNEL			15 000,00 €	4 000,00 €	19 000,00 €	- €	- €	- €	19 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	023	Virement à la section d'investissement		66 000,00 €	66 000,00 €	- €		- €	- €
TOTAL 023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS			- €	66 000,00 €	66 000,00 €	- €	- €	- €	- €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	6811	Dot. amort. immos incorporelles	11 600,00 €	12 000,00 €	23 600,00 €	22 775,55 €		22 775,55 €	10 500,00 €
			11 600,00 €	12 000,00 €	23 600,00 €	22 775,55 €	- €	22 775,55 €	10 500,00 €
TOTAL 042 - Opé.d'ordre de transfert entre			23 200,00 €	24 000,00 €	47 200,00 €	45 551,10 €	- €	45 551,10 €	21 000,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT			72 700,00 €	132 967,87 €	205 667,87 €	47 698,30 €	- €	47 698,30 €	70 700,00 €

Exploitation recettes

RECETTES FONCTIONNEMENT									
Chapitre	Article	Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Réalisé	Engagé	Total réalisé au 07/11/2025	PROPOSITIONS BP 2026
002 - Excédents antérieurs reportés	002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	132 967,87 €	132 967,87 €	- €		- €	- €
TOTAL 002 - Excédents antérieurs reportés			- €	132 967,87 €	132 967,87 €	- €	- €	- €	- €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	777	Rec... subv inv transférées cpte résult	3 000,00 €		3 000,00 €	2 678,45 €		2 678,45 €	2 700,00 €
TOTAL 042 - Opé.d'ordre de transfert entre			3 000,00 €	- €	3 000,00 €	2 678,45 €	- €	2 678,45 €	2 700,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	744	FCTVA	500,00 €		500,00 €	- €		- €	- €
	74748	Participation autres communes	67 000,00 €		67 000,00 €	66 070,70 €		66 070,70 €	66 000,00 €
TOTAL 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART			67 500,00 €	- €	67 500,00 €	66 070,70 €	- €	66 070,70 €	66 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	755	Dédits et pénalités perçus	1 000,00 €		1 000,00 €	- €		- €	1 000,00 €
	75888	Autres	1 200,00 €		1 200,00 €	- €		- €	1 000,00 €
TOTAL 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU			2 200,00 €	- €	2 200,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			72 700,00 €	132 967,87 €	205 667,87 €	68 749,15 €	- €	68 749,15 €	70 700,00 €

Investissement dépenses

DÉPENSES INVESTISSEMENT									
Chapitre	Article	Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Réalisé	Engagé	Total réalisé au 07/11/2025	PROPOSITIONS BP 2026
001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit	001	Solde d'exécution section investissement	- €	115 581,09 €	115 581,09 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 001 - Solde d'exécution N-1 (Déficit			- €	115 581,09 €	115 581,09 €	- €	- €	- €	- €
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	13918	Autres subventions d'équipement transf.	300,00 €		300,00 €	100,15 €		100,15 €	100,00 €
	13913	Subv. transf. Départements	900,00 €		900,00 €	899,80 €		899,80 €	900,00 €
	139148	Subv. transf. Autres communes	1 800,00 €		1 800,00 €	1 678,50 €		1 678,50 €	1 700,00 €
TOTAL 040 - Opé.d'ordre de transfert entre			3 000,00 €	- €	3 000,00 €	2 678,45 €	- €	2 678,45 €	2 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21568	Autre matériel, outillage incendie	30 000,00 €	98 418,91 €	128 418,91 €	- €		- €	200,00 €
	2152	Installations de voirie	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €		- €	3 000,00 €
TOTAL 21 - Immobilisations corporelles			30 000,00 €	128 418,91 €	158 418,91 €	- €	- €	- €	3 200,00 €
23 - Immobilisations en cours	2315	Install., matériel et outill. technique	30 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €	3 316,80 €		3 316,80 €	5 470,00 €
TOTAL 23 - Immobilisations en cours			30 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €	3 316,80 €	- €	3 316,80 €	5 470,00 €
45 - Comptabilité distincte rattach	4581 - 129	Dépenses	200 000,00 €		200 000,00 €	- €		- €	80 000,00 €
TOTAL 45 - Comptabilité distincte rattach			200 000,00 €	- €	200 000,00 €	- €	- €	- €	80 000,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT			263 000,00 €	274 000,00 €	537 000,00 €	5 995,25 €	- €	5 995,25 €	91 370,00 €

Investissement recettes

RECETTES INVESTISSEMENT										
Chapitre	Article	Libellé	BP 2025	DM	RAR	Crédits ouverts 2025	Réalisé	Engagé	Total réalisé au 07/11/2025	PROPOSITIONS BP 2026
021 - Virement de la section de fonc	021	Virement de la section de fonctionnement	- €	66 000,00 €		66 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 021 - Virement de la section de fonc			- €	66 000,00 €		66 000,00 €	- €	- €	- €	- €
040 - Opé. d'ordre de transfert entre	28128	Autres aménagements de terrains	300,00 €	- €		300,00 €	238,95 €	- €	238,95 €	300,00 €
	28138	Autres constructions	1 000,00 €	- €		1 000,00 €	970,89 €	- €	970,89 €	1 000,00 €
	28148	Construct° sol autrui - Autres construct	2 300,00 €	- €		2 300,00 €	2 175,19 €	- €	2 175,19 €	2 300,00 €
	281568	Autre matériel, outillage incendie	4 200,00 €	12 000,00 €		16 200,00 €	15 375,20 €	- €	15 375,20 €	2 900,00 €
	281538	Autres réseaux	3 800,00 €	- €		3 800,00 €	4 015,32 €	- €	4 015,32 €	4 000,00 €
TOTAL 040 - Opé. D'ordre de transfert entre			11 600,00 €	12 000,00 €		23 600,00 €	22 775,55 €	- €	22 775,55 €	10 500,00 €
10 - Dotations Fonds divers et rése	10222	FCTVA	500,00 €	- €		500,00 €	- €	- €	- €	870,00 €
TOTAL 10 - Dotations Fonds divers et rése			500,00 €	- €		500,00 €	- €	- €	- €	870,00 €
45 - Comptabilité distincte rattach	4582	Recettes	250 900,00 €	- €	196 000,00 €	446 900,00 €	152 289,94 €	- €	152 289,94 €	80 000,00 €
TOTAL 45 - Comptabilité distincte rattach			250 900,00 €	- €	196 000,00 €	446 900,00 €	152 289,94 €	- €	152 289,94 €	80 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			263 000,00 €	78 000,00 €	196 000,00 €	537 000,00 €	175 065,49 €	- €	175 065,49 €	91 370,00 €

• Vote du Budget Principal DECI 2026 par chapitres :

Vu :

- le débat d'orientation budgétaire en date du 6 novembre 2025,
- la réunion du Bureau du 27 novembre 2025,
- les projets de budgets présentés par chapitres et articles adressés à tous les délégués,
- l'avis du Trésorier,

Considérant l'état des recettes envisagées (subventions en annuités, redevance de capitation, etc...),

La Présidente **propose** à l'assemblée, après l'exposé qui lui est :

- **D'arrêter** comme suit le **Budget Principal DECI 2026** par un vote par chapitres,

Exploitation DÉPENSES		70 700 €
Chapitre 011	Charges à caractères général (location, charges, carburant, frais de bureau, assurances, ...)	41 200 €
Chapitre 012	Charges de personnel	19 000 €
Chapitre 023	Virement de la section d'investissement	0 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 500 €

Exploitation RECETTES		70 700 €
Chapitre 002	Excédents antérieurs reportés	0 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	2 700 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	66 000 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2 000 €

Investissement DÉPENSES		91 370 €
Chapitre 001	Solde d'exécution N-1	0 €
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections	2 700 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 200 €
Chapitre 23	Installations, matériels et outillage, travaux en cours	5 470 €
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	80 000 €

Investissement RECETTES		91 370 €
Chapitre 021	Virements à la section d'exploitation	0 €
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections (op. D'ordre)	10 500 €
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	870 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0 €
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	80 000 €

Pour : 56

Contre : 00

Abstention : 00

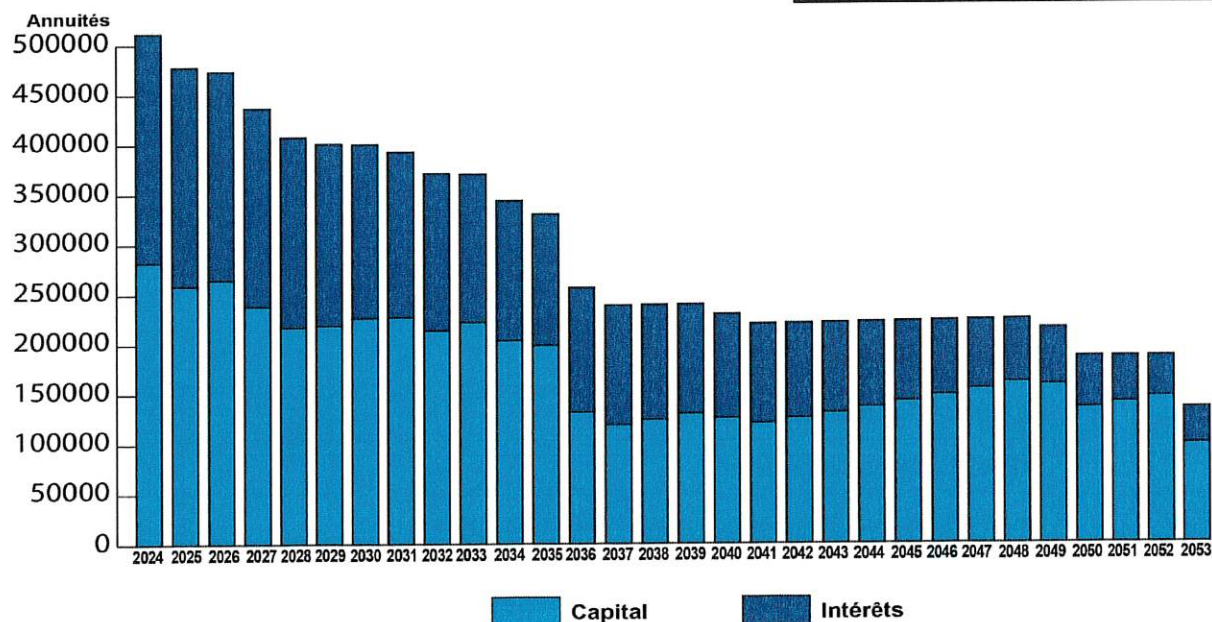
BALANCE DU BUDGET 2026 – BUDGET PRINCIPAL DECI		
	DÉPENSES	RECETTES
Exploitation	70 700 €	70 700 €
Investissement	91 370 €	91 370 €
TOTAL	162 070 €	162 070 €

□ Budget Annexe EAU 2026 (M49)

Tableau état de la dette du Syndicat au 1er janvier 2026 :

N°Contrat	Objet	Organisme prêteur	Capital origine	Type taux	Date fin	Durée	Taux	En cours au 02/10/2024	Date 1ère échéance Capital	Date 1ère échéance Intérêts	Capital au 1er Janvier	Annuité Intérêts	Annuité Capital	Dont ICNE
2002 - 223012	POSE CANALISATIONS EAU	CREDIT AGRICOLE	765000	TF	13/06/2027	1 an et 7 mois	5,60	94 464,08 €	13/09/2002	13/09/2002	81 525,54 €	3 453,06 €	53 591,10 €	78,22 €
1999 - MONS26158EUR/001	TRX CANALISATIONS ET OUVRAGES	CAISSE DE FINANCEMENT LOCAL	304898,03	TF	01/05/2040	14 ans et 5 mois	6,25	197 358,66 €	01/08/2000	01/08/2000	197 358,66 €	12 134,53 €	8 661,99 €	1 922,86 €
2005 - 3447356	FINANCEMENT TRAVAUX PLURIANNUELS	CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRA	900000	TF	25/08/2035	9 ans et 9 mois	3,93	421 795,04 €	25/11/2005	25/11/2005	413 135,82 €	15 717,38 €	35 496,06 €	1 451,86 €
2005 - 1028846	FINANCEMENT OPERATIONS PROGRAMMEES	CREDIT AGRICOLE	500000	TF	20/01/2036	10 ans et 2 mois	3,88	238 223,84 €	20/04/2006	20/04/2006	238 223,84 €	8 964,31 €	19 315,21 €	1 666,76 €
2008 - 3514274	INVESTISSEMENTS 2008	CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRA	400000	TF	25/12/2033	8 ans et 1 mois	4,40	182 242,09 €	25/03/2009	25/03/2009	177 631,44 €	7 505,87 €	18 955,37 €	116,36 €
2010 - 8792185	ACQUISITION LOCAUX RUE DU 8 MAI	CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRA	130000	TF	25/03/2036	10 ans et 4 mois	4,04	54 600,00 €	25/06/2011	25/06/2011	53 300,00 €	2 074,54 €	5 200,00 €	32,39 €
2011 - 20309503	AMGT ET EQUIPEMENT LOCAUX	CREDIT MUTUEL	150000	TF	30/09/2026	10 mois	4,07	10 000,00 €	31/12/2011	31/12/2011	7 500,00 €	152,63 €	7 500,00 €	- €
2014 - 5059684	CREATION NOUVELLE RESSOURCE EP CHENESAIN	CDC	600000	TI	01/02/2052	26 ans et 2 mois	3,00	471 108,80 €	01/11/2014	01/11/2014	471 108,80 €	18 460,66 €	7 420,72 €	2 979,72 €
2016 - 50123 / 5140482	RACCORDMENT ARNAY VILLEFERRY	CDC	400000	TI	01/06/2036	10 ans et 6 mois	3,75	215 000,00 €	01/09/2016	01/09/2016	210 000,00 €	7 489,25 €	20 000,00 €	585,58 €
2016 - 50123/5140483	INTERCONNEXION ARNAY	CAISSE DES DEPOTS	400000	TF	01/09/2031	5 ans et 9 mois	1,05	167 556,30 €	01/12/2016	01/09/2016	160 782,34 €	1 574,87 €	27 273,01 €	116,36 €
2008 - 070970001	TRAVAUX RESEAU EAU GISSEY	BANQUE POPULAIRE	75000	TF	10/12/2028	3 ans et 1 mois	4,96	17 710,11 €	10/03/2009	10/03/2009	16 446,22 €	719,74 €	5 214,26 €	32,50 €
2019 - 5325024-1	OUVRAGE AEP	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	500000	TF	01/01/2053	27 ans et 1 mois	1,50	1 182 998,52 €	27/01/2023	27/10/2021	1 182 998,52 €	43 398,35 €	25 688,45 €	10 585,40 €
2019 - 5325025-1	RESEAU AEP	CDC	200000	TF	01/01/2063	37 ans et 1 mois	1,75	2 370 608,31 €	01/04/2023	01/10/2021	2 370 608,31 €	87 258,27 €	30 231,69 €	21 406,38 €
TOTAL GÉNÉRAL								5 623 665,75 €			5 580 619,49 €	208 903,46 €	264 547,86 €	40 974,39 €

Total annuités capital + intérêts 473 451,32 €



• Propositions budget 2026

Exploitation dépenses :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT									
Chapitre	Article	Article - Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Liquidé	Réalisé	Total réalisé au 13/11/2025	Propositions BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6061	Fournitures non stockables (eau...)	35 000,00 €	130 000,00 €	165 000,00 €	3 987,86 €	78 878,14 €	82 866,00 €	111 000,00 €
	6063	Fournitures d'entretien et d'équip.	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	1 755,42 €	1 755,42 €	1 500,00 €
	6064	Fournitures administratives	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	1 679,17 €	1 679,17 €	2 000,00 €
	6066	Carburants	7 500,00 €	- €	7 500,00 €	316,56 €	4 813,80 €	5 130,36 €	7 500,00 €
	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	233,14 €	233,14 €	500,00 €
	611	Sous-traitance générale	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	6135	Locations mobilières	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	6137	Redevances, droits de passage, servitudes diverses	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	50 000,00 €
	61523	Réseaux	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €
	61551	Matériel roulant	7 000,00 €	- €	7 000,00 €	- €	4 564,46 €	4 564,46 €	7 000,00 €
	61558	Autres biens mobiliers	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	304,91 €	304,91 €	1 000,00 €
	6156	Maintenance	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	11 911,68 €	11 911,68 €	20 000,00 €
	6168	Autres	13 000,00 €	- €	13 000,00 €	- €	9 519,67 €	9 519,67 €	13 000,00 €
	618	Divers	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	6 704,73 €	6 704,73 €	10 000,00 €
	6226	Honoraires	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
	6227	Frais d'actes et de contentieux	200,00 €	- €	200,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	6231	Annonces et insertions	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	354,00 €	354,00 €	1 000,00 €
	6236	Catalogues et imprimés	100,00 €	- €	100,00 €	- €	- €	- €	100,00 €
	6237	Publications	500,00 €	- €	500,00 €	- €	138,62 €	138,62 €	500,00 €
	6238	Divers	200,00 €	- €	200,00 €	- €	44,40 €	44,40 €	200,00 €
	6251	Voyages et déplacements	7 000,00 €	- €	7 000,00 €	- €	5 896,72 €	5 896,72 €	7 000,00 €
	6256	Missions	100,00 €	- €	100,00 €	- €	- €	- €	100,00 €
	6257	Réceptions	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	5 187,07 €	5 187,07 €	10 000,00 €
	6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	1 992,92 €	1 992,92 €	2 000,00 €
	6262	Frais de télécommunications	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	5 902,44 €	5 902,44 €	8 000,00 €
	627	Services bancaires et assimilés	500,00 €	- €	500,00 €	- €	280,00 €	280,00 €	500,00 €
	6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €	2 032,61 €	2 032,61 €	5 000,00 €
	6283	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	6 259,15 €	6 259,15 €	10 000,00 €
	62871	Remboursements de frais à la collectivité de ratta	100,00 €	- €	100,00 €	- €	- €	- €	100,00 €
	6288	Autres	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	493,61 €	493,61 €	1 000,00 €
	63512	Taxes foncières	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	- €	3 857,00 €	3 857,00 €	6 000,00 €
	6371	Redev. versée aux agences de leau (prélèv.d'eau)	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	6378	Autres taxes et redevances	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	787,38 €	787,38 €	2 000,00 €
TOTAL 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			180 700,00 €	120 000,00 €	300 700,00 €	4 304,42 €	153 591,04 €	157 895,46 €	294 500,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6218	Autre personnel extérieur	13 000,00 €	- €	13 000,00 €	- €	9 275,18 €	9 275,18 €	10 000,00 €
	6332	Cotisation versée au F.N.A.L.	500,00 €	- €	500,00 €	- €	325,00 €	325,00 €	500,00 €
	6336	Cotis, CN / CG de la fonc. publique	8 500,00 €	- €	8 500,00 €	- €	6 761,17 €	6 761,17 €	8 500,00 €
	6411	Salaires, appointements, commission	350 000,00 €	- €	350 000,00 €	- €	294 337,02 €	294 337,02 €	350 000,00 €
	6413	Primes et gratifications	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	- €	50 202,56 €	50 202,56 €	60 000,00 €
	6414	Indemnités et avantages divers	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	6415	Supplément familial	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	2 879,01 €	2 879,01 €	5 000,00 €
	6451	Cotisations à l'URSSAF	120 000,00 €	- €	120 000,00 €	- €	98 754,42 €	98 754,42 €	120 000,00 €
	6452	Cotisations aux mutuelles	2 800,00 €	- €	2 800,00 €	- €	1 058,00 €	1 058,00 €	2 800,00 €
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 000,00 €	- €	28 000,00 €	- €	21 614,85 €	21 614,85 €	28 000,00 €
	6454	Cotisations aux ASSEDIC	14 000,00 €	- €	14 000,00 €	- €	12 716,00 €	12 716,00 €	14 000,00 €
	6474	Versements autres oeuvres sociales	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	2 442,00 €	2 442,00 €	3 000,00 €
	6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	2 288,57 €	2 288,57 €	5 000,00 €
	6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	9 467,88 €	9 467,88 €	12 200,00 €
	648	Autres charges de personnel	500,00 €	- €	500,00 €	- €	236,00 €	236,00 €	500,00 €
TOTAL 012 - CHARGES DE PERSONNEL			620 800,00 €	- €	620 800,00 €	- €	512 357,66 €	512 357,66 €	620 000,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	701249	Revers.agence de l'eau - redev. Perf. Eau.	110 000,00 €	- €	110 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	706129	Revers.agence de l'eau - redev. Perf.Eau.	- €	- €	- €	- €	857,00 €	857,00 €	25 000,00 €
TOTAL 014 - ATTENUATION DE PRODUITS			110 000,00 €	- €	110 000,00 €	- €	857,00 €	857,00 €	25 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
TOTAL 022 - DEPENSES IMPREVUES			2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	023	Virement à la section d'investissmt	- €	967 279,35 €	967 279,35 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS			- €	967 279,35 €	967 279,35 €	- €	- €	- €	- €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	6811	Dot. amort. des immo. corp. et incorp.	1 282 000,00 €	- €	1 282 000,00 €	- €	1 196 322,09 €	1 196 322,09 €	1 300 000,00 €
	6815	Dot. Prov, risques, charges d'exploit,	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 042 - Opé.d'ordre de transfert entre			1 302 000,00 €	20 000,00 €	1 282 000,00 €	- €	1 196 322,09 €	1 196 322,09 €	1 300 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	6531	Indemnités	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	- €	34 719,74 €	34 719,74 €	40 000,00 €
	6532	Frais de mission	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	6533	Cotisations de retraite	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	- €	1 973,95 €	1 973,95 €	2 500,00 €
	6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	4 479,42 €	4 479,42 €	5 000,00 €
	6535	Formation	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	6588	Autres ch. diverses de gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €	- €	0,38 €	0,38 €	500,00 €
TOTAL 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR			49 000,00 €	- €	49 000,00 €	- €	41 173,49 €	41 173,49 €	49 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	66111	Intérêts réglés à l'échéance	230 000,00 €	- €	230 000,00 €	- €	194 664,10 €	194 664,10 €	210 000,00 €
	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	33 000,00 €	- €	33 000,00 €	- €	1 158,94 €	1 158,94 €	- €
	6615	Intérêts cptes courants, dépôt crédit.	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 66 - CHARGES FINANCIERES			264 000,00 €	- €	264 000,00 €	- €	193 505,16 €	193 505,16 €	210 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6718	Autres charges excep. opérat. gest.	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	- €	- €	- €	- €	3 675,75 €	3 675,75 €	- €
	6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			16 000,00 €	- €	16 000,00 €	- €	3 675,75 €	3 675,75 €	16 000,00 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM. Et P	6815	Dotations aux provisions d'exploitation	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	- €	- €	20 000,00 €
	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM. ET P			1 000,00 €	- €	21 000,00 €	- €	- €	- €	20 000,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT			2 545 500,00 €	1 067 279,35 €	3 632 779,35 €	4 304,42 €	2 101 482,19 €	2 105 786,61 €	2 536 500,00 €

Exploitation recettes :

RECETTES FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Article - Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Réalisé	Total réalisé au 13/11/2025	Propositions BP 2026
002 - Excédents antérieurs reportés	002	Déficit ou excédent d'exécution de fct. reporté	- €	1 017 279,35 €	1 017 279,35 €	- €	- €	- €
TOTAL 002 - Excédents antérieurs reportés			- €	1 017 279,35 €	1 017 279,35 €	- €	- €	- €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	64198	Autres remboursements	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	6459	Remb. charges sécu. s. et prévoyance	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	500,00 €
TOTAL 013 - ATTENUATION DE CHARGES			5 500,00 €	- €	5 500,00 €	- €	- €	5 500,00 €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	722	Immobilisations corporelles	308 500,00 €	- €	308 500,00 €	- €	- €	16 000,00 €
	777	Quote-part subv. d'inv. virée au résult.	275 000,00 €	- €	275 000,00 €	299 828,02 €	299 828,02 €	308 000,00 €
TOTAL 042 - Opé. D'ordre de transfert entre			583 500,00 €	- €	583 500,00 €	299 828,02 €	299 828,02 €	324 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	70128	Autres taxes et redevances	1 510 000,00 €	- €	1 510 000,00 €	1 652 826,92 €	1 652 826,92 €	1 794 000,00 €
	7068	Autres prestations de services	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	77 599,72 €	77 599,72 €	65 000,00 €
	7083	Locations diverses	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	3 286,51 €	3 286,51 €	4 000,00 €
	7084	Mise à dispo. de pers. facturée	210 000,00 €	- €	210 000,00 €	- €	- €	230 000,00 €
	70871	Remboursements de frais par la collectivité de rat	40 000,00 €	50 000,00 €	90 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €
TOTAL 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA			1 826 000,00 €	50 000,00 €	1 876 000,00 €	1 733 713,15 €	1 733 713,15 €	2 123 000,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	748	Autres subventions d'exploitation	7 000,00 €	- €	7 000,00 €	6 948,85 €	6 948,85 €	7 000,00 €
TOTAL 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART			7 000,00 €	- €	7 000,00 €	6 948,85 €	6 948,85 €	7 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	752	Revenus des immeubles non affectés à des activités pro	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	- €	- €	74 000,00 €
	7588	Produits divers de gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €	2,05 €	2,05 €	500,00 €
TOTAL 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU			60 500,00 €	- €	60 500,00 €	2,05 €	2,05 €	74 500,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711	Dépôts et pénalités perçus	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	500,00 €
	7714	Recouv. créances admis. en non-valeur	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	500,00 €
	7718	Autres produits exceptionnels	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	79,43 €	79,43 €	500,00 €
	773	Mandats annulés (sur exe.ant.) ou déchéance quadri	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	6 571,36 €	6 571,36 €	1 000,00 €
	778	Autres produits exceptionnels	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	25 497,34 €	25 497,34 €	- €
TOTAL 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			63 000,00 €	- €	63 000,00 €	32 148,13 €	32 148,13 €	2 500,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			2 545 500,00 €	1 067 279,35 €	3 612 779,35 €	2 072 640,20 €	2 072 640,20 €	2 536 500,00 €

Investissement dépenses :

DÉPENSES INVESTISSEMENT								
Chapitre	Article	Article - Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Liquidé	Réalisé	Propositions BP 2026
001- Solde d'exécution N-1	001-ADM	Déficit ou excédent d'exécution d'invest. Reporté	- €	516 597,43 €	516 597,43 €	- €	- €	- €
TOTAL 001- Solde d'exécution N-1			- €	516 597,43 €	516 597,43 €	- €	- €	- €
020 - Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL 020 - Dépenses imprévues			30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	- €	- €
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	139111	Subv. équip. - Agence de l'eau	170 600,00 €	- €	170 600,00 €	- €	190 075,12 €	196 900,00 €
	139118	Subv. équip. - Autres	12 243,00 €	- €	12 243,00 €	- €	12 900,98 €	17 000,00 €
	13913	Subv. équip. - Départements	53 000,00 €	- €	53 000,00 €	- €	57 274,44 €	56 500,00 €
	13914	Subv. équip. - Communes	6 350,00 €	- €	6 350,00 €	- €	6 773,05 €	4 500,00 €
	13915	Subv. équip. - Groupements de collectivités	2 141,00 €	- €	2 141,00 €	- €	2 140,15 €	2 200,00 €
	13917	Subv. - Budget communautaire et Fonds structurels	15 766,00 €	- €	15 766,00 €	- €	15 766,67 €	16 000,00 €
	139188	Subv. équip. - Autres	- €	- €	- €	- €	14 897,61 €	14 900,00 €
	13918	Subv. équip. - Autres	14 900,00 €	- €	14 900,00 €	- €	- €	- €
	2031	Frais d'études	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €	- €	4 000,00 €
	2313	Constructions	- €	92 500,00 €	92 500,00 €	- €	- €	- €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	10 000,00 €	200 000,00 €	210 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €
TOTAL 040 - Opé.d'ordre de transfert entre			291 000,00 €	292 500,00 €	583 500,00 €	- €	299 828,02 €	299 828,02 €
041 - Opérations patrimoniales	2313	Constructions	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	- €	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	200 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	87 000,00 €	97 000,00 €	- €	- €	90 000,00 €
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales			13 000,00 €	287 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	13111	Agence de l'eau	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	1318	AUTRES	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL 13 - Subventions d'investissement			8 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euro	290 000,00 €	- €	290 000,00 €	- €	221 722,33 €	221 722,33 €
	1678	Autres empts & dettes assortis cond.particulières	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
TOTAL 16 - Emprunts et dettes assimilées			350 000,00 €	- €	350 000,00 €	- €	221 722,33 €	320 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	300 000,00 €	- €	300 000,00 €	- €	179 581,77 €	73 400,00 €
	2032	Frais de recherche et de développement	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
TOTAL 20 - Immobilisations incorporelles			310 000,00 €	- €	310 000,00 €	- €	179 581,77 €	83 400,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €
	2115	Terrains bâtis	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	251,00 €	5 000,00 €
	2125	Terrains bâtis	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €
	21351	Installations... - Bâtiments d'exploitation	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
	21355	Installations... - Bâtiments administratifs	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	2138	Autres constructions	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	21411	Const. sur sol d'autrui - Bâtiments d'exploitation	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	2151	Instal. complexes spécialisées	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	21531	Réseaux d'adduction d'eau	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	21561	Service de distribution d'eau	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
	2157	Agenc. et amen. du mat. et outi. ind.	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
	2182	Matériel de transport	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €
	2183	Mat. de bureau et mat. informatique	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	12 304,17 €	15 000,00 €
	2184	Mobilier	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €	33 764,85 €	10 000,00 €
	2188	Autres	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL 21 - Immobilisations corporelles			167 000,00 €	- €	167 000,00 €	- €	46 320,02 €	113 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	400 000,00 €	1 003 181,92 €	1 403 181,92 €	34 438,00 €	1 051 702,72 €	1 086 140,72 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	2 444 000,00 €	1 730 000,00 €	4 174 000,00 €	- €	1 045 859,18 €	97 900,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 970 000,00 €	900 000,00 €	1 070 000,00 €	- €	588 279,45 €	1 927 300,00 €
	232	Immobilisations incorporelles en cours	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €
	238	Avances acptes versés sur immo corpo	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	- €	78 408,79 €	110 000,00 €
TOTAL 23 - Immobilisations en cours			4 924 000,00 €	1 833 181,92 €	6 757 181,92 €	34 438,00 €	2 764 250,14 €	2 798 688,14 €
45 - Comptabilité distincte rattach	4581	Dépenses (à subdiviser par opération)	1 200 000,00 €	60 000,00 €	1 260 000,00 €	8 113,10 €	66 026,42 €	74 139,52 €
TOTAL 45 - Comptabilité distincte rattach			1 200 000,00 €	60 000,00 €	1 260 000,00 €	8 113,10 €	66 026,42 €	410 000,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT			7 293 000,00 €	2 989 279,35 €	10 282 279,35 €	42 551,10 €	3 577 728,70 €	3 700 600,00 €

Investissement recettes :

RECETTES INVESTISSEMENT								
Chapitre	Article	Article - Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Réalisé	Total réalisé au 13/11/2025	Propositions BP 2026
001 - Solde d'exécution N-1	001	Déficit ou excédent d'exécution d'invest reporté		- €	- €			- €
TOTAL 001 - Solde d'exécution N-1				- €	- €			- €
021 - Virement de la section de fonc	021	Virement de section fonctionnement	- €	967 279,35 €	967 279,35 €	- €	- €	- €
TOTAL 021 - Virement de la section de fonc			- €	967 279,35 €	967 279,35 €	- €	- €	- €
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	28031	Frais d'études	110 000,00 €		110 000,00 €	97 885,35 €	97 885,35 €	100 000,00 €
	28032	Frais de recherche et de développement	4 000,00 €		4 000,00 €	756,86 €	756,86 €	800,00 €
	28087	Immo. incorpo reç au titre d'une mise à dispo	7 000,00 €		7 000,00 €	4 374,51 €	4 374,51 €	4 500,00 €
	28125	Terrains bâtis	10 000,00 €		10 000,00 €	5 815,10 €	5 815,10 €	6 000,00 €
	28131	Bâtiments	20 000,00 €		20 000,00 €	11 742,78 €	11 742,78 €	107 500,00 €
	28135	Installations générales, agencements, aménagements	18 000,00 €		18 000,00 €	10 378,28 €	10 378,28 €	10 500,00 €
	28141	Bâtiments sur sol d'autrui	160 000,00 €		160 000,00 €	153 542,41 €	153 542,41 €	154 000,00 €
	28151	Instal. complexes spécialisées	85 000,00 €		85 000,00 €	67 099,07 €	67 099,07 €	1 500,00 €
	28153	Installations à caractère spécifique	545 000,00 €		545 000,00 €	612 498,15 €	612 498,15 €	622 000,00 €
	28156	Matériel spécifique d'exploitation	5 000,00 €		5 000,00 €	1 899,53 €	1 899,53 €	1 600,00 €
	28172	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00 €		10 000,00 €	4 509,71 €	4 509,71 €	5 000,00 €
	28173	Constructions (mise à disposition)	35 000,00 €		35 000,00 €	21 090,74 €	21 090,74 €	22 000,00 €
	28175	Installations, matériel et outillage techniques (m	210 000,00 €		210 000,00 €	189 223,03 €	189 223,03 €	187 000,00 €
	28182	Matériel de transport	10 000,00 €		10 000,00 €	5 445,06 €	5 445,06 €	5 500,00 €
	28183	Mat. de bureau et mat. informatique	10 000,00 €		10 000,00 €	8 953,93 €	8 953,93 €	14 000,00 €
	28184	Mobilier	3 000,00 €		3 000,00 €	507,58 €	507,58 €	34 000,00 €
	28188	Autres	40 000,00 €		40 000,00 €	600,00 €	600,00 €	24 100,00 €
TOTAL 040 - Opé.d'ordre de transfert entre			1 282 000,00 €	- €	1 282 000,00 €	1 196 322,09 €	1 196 322,09 €	1 300 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	238	Avances acptes versés sur immo corpo	400 000,00 €	- 100 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales			400 000,00 €	- 100 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €
1068 - Excédent de fonct. capitalisé	1068	Autres Réserves	215 000,00 €		215 000,00 €	4 956,85 €	4 956,85 €	- €
TOTAL 1068 - Excédent de fonct. capitalisé			215 000,00 €	- €	215 000,00 €	4 956,85 €	4 956,85 €	- €
13 - Subventions d' Investissement	13111	Agence de l'eau	2 096 000,00 €	200 000,00 €	2 296 000,00 €	38 193,00 €	38 193,00 €	1 123 600,00 €
	13118	Autres	200 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €	270 709,11 €	270 709,11 €	174 000,00 €
	1312	Régions	- €		- €	- €	- €	- €
	1313	Départements	500 000,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €	- €	- €	353 000,00 €
	1314	Communes	- €		- €	9 876,26 €	9 876,26 €	- €
	1317	Budget communautaire et fonds structurels		200 000,00 €	360 000,00 €			- €
	13188	AUTRES	1 400 000,00 €	200 000,00 €	1 600 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL 13 - Subventions d'Investissement			4 196 000,00 €	1 000 000,00 €	5 356 000,00 €	318 778,37 €	318 778,37 €	1 650 600,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1681	Autres Emprunts		700 000,00 €	700 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL 16 - Emprunts et dettes assimilées			- €	700 000,00 €	700 000,00 €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	21561	Service de distribution de l'eau			- €	4 524,01 €	4 524,01 €	- €
TOTAL 23 - Immobilisations en cours			- €	- €	- €	4 524,01 €	4 524,01 €	- €
23 - Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage techniques (m			- €	62 882,30 €	62 882,30 €	- €
TOTAL 23 - Immobilisations en cours			- €	- €	- €	62 882,30 €	62 882,30 €	- €
45 - Comptabilité distincte rattach	4582	Recettes (à subdiviser par opération)	1 200 000,00 €	262 000,00 €	1 462 000,00 €	173 202,97 €	173 202,97 €	450 000,00 €
TOTAL 45 - Comptabilité distincte rattach			1 200 000,00 €	262 000,00 €	1 462 000,00 €	173 202,97 €	173 202,97 €	450 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			7 293 000,00 €	2 829 279,35 €	10 282 279,35 €	1 760 666,59 €	1 760 666,59 €	3 700 600,00 €

• Vote du Budget Annexe EAU par chapitres

Vu :

- le débat d'orientation budgétaire en date du 6 novembre 2025,
- la réunion du Bureau du 27 novembre 2025,
- les projets de budgets présentés par chapitres et articles adressés à tous les délégués,
- l'avis du Trésorier,

Considérant l'état des recettes envisagées (subventions en annuités, redevance de capitation, etc...),

La Présidente **propose** à l'assemblée, après l'exposé qui lui est :

- **D'arrêter** comme suit le **Budget Annexe EAU 2026** par un vote par chapitres,

Exploitation DEPENSES		2 536 500 €
Chapitre 011	Charges à caractère général (location, charges, carburant, frais de bureau, assurances, ...)	294 500 €
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés (traitements et charges)	620 000 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	25 000 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 000 €
Chapitre 023	Virement de la section d'investissement	0 €
Chapitre 042 cpte 6811	Dotation aux provisions et amortissements (résulte des tx réalisés)	1 300 000 €

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante (indemnités, remboursement frais ville de Semur-en-A)	49 000 €
Chapitre 66	Charges financières (remboursement de la dette)	210 000 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	16 000 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	20 000 €

Exploitation RECETTES		2 536 500 €
Chapitre 002	Excédents antérieurs reportés	0 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	5 500 €
Chapitre 042 cpte 777	Produits exceptionnels (op.d'ordre) (amortiss. Subv.)	308 000 €
Chapitre 042 cpte 722	Immobilisations corporelles	16 000 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service (SUEZ part SESAM – redevances,...)	2 123 000 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	7 000 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	74 500 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 500 €

Investissement DEPENSES		3 700 600 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0 €
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections	324 000 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	300 000 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	5 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	320 000 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	83 400 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	113 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 145 200 €
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	410 000 €

Investissement RECETTES		3 700 600 €
Chapitre 001	Solde d'exécution N-1	0 €
Chapitre 021	Virements à la section de fonctionnement	0 €
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections (op. d'ordre)	1 300 000 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (avances acomptes versés sur Immo corp)	300 000 €
Chapitre 10	Dotations – Fonds divers et réserves	0 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 650 600 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	450 000 €

Pour : 56

Contre : 00

Abstention : 00

BALANCE DU BUDGET 2026 – BUDGET ANNEXE EAU

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	2 536 500 €	2 536 500 €
Investissement	3 700 600 €	3 700 600 €
TOTAL	6 237 100 €	6 237 100 €

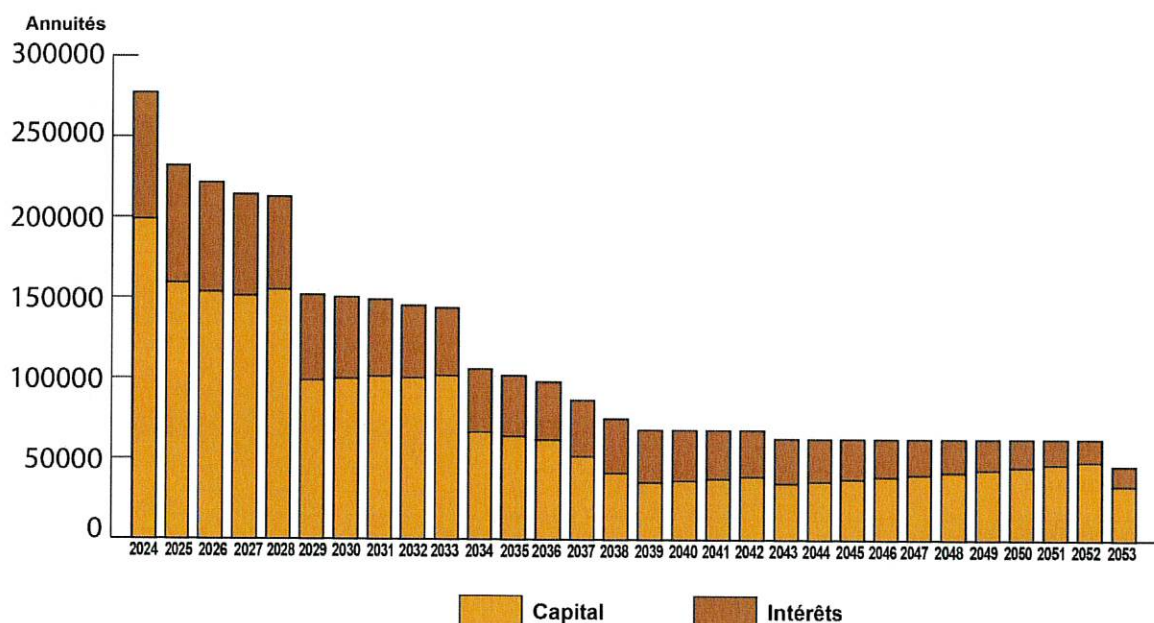
□ Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2026

- Etat de la dette en début d'exercice 2026 :

N°Contrat	Objet	Organisme prêteur	Capital origine	Type taux	Date fin	Durée	Taux	En cours au 02 10 2024	Date 1ère échéance Capital	Date 1ère échéance Intérêts	Capital au 1er Janvier	Annuité Intérêts	Annuité Capital	Dont ICNE
2011 - 1022024	STATION EPURATION DES EAUX USEES	AESN	45 000,00 €	TF	02/08/2031	5 ans et 8 mois	0,00	13 500,00 €	02/08/2012		13 500,00 €	- €	2 250,00 €	- €
2011 - 1022077	CREATION RESEAUX EU ALLEREY	AESH	47 325,00 €	TF	02/08/2026	8 mois	0,00	3 155,00 €	02/08/2012		3 155,00 €	- €	3 155,00 €	- €
2011 - 20590902	ASSAINISSEMENT HAMEAU ALLEREY	CREDIT MUTUEL	230 000,00 €	TF	30/09/2036	10 ans et 10 mois	4,34	131 706,37 €	31/12/2011	31/12/2011	129 354,99 €	5 458,14 €	9 663,42 €	- €
2011 - 10273391	CREATION RESEAU AST EPOISSES	AESN	25 050,00 €	TF	30/08/2026	9 mois	0,00	1 670,00 €	30/08/2012		1 670,00 €	- €	1 670,00 €	- €
2008 - 1324780	STATION EPURATION	CRCA	215 000,00 €	TF	25/11/2028	3 ans	5,93	64 687,33 €	25/11/2009	25/11/2009	49 884,99 €	2 958,18 €	15 680,12 €	200,06 €
2013 - 10382591	MISE EN SEPARATIF RESEAU AST RTE SEMUR	AESN	37 574,00 €	TF	19/09/2028	2 ans et 10 mois	0,00	7 514,84 €	19/09/2014		7 514,84 €	- €	2 504,93 €	- €
2018 - 1076638 (2) 2018	CREATION RESEAU EU AV GARE SEMUR	AESN	12 586,00 €	TF	12/06/2033	7 ans et 7 mois	0,00	6 712,51 €	12/06/2019		6 712,51 €	- €	839,07 €	- €
2010 - 1022046 (2) 2010	INTEGRATION EMPRUNT SEMUR 1022046	AESN	18 966,00 €	TF	18/05/2026	6 mois	0,00	1 264,40 €	18/05/2012		1 264,40 €	- €	1 264,40 €	- €
2008 - 3513993	REHABILITATION RES SEMUR 3 EME TR SEMUR	CAISSE EPARGNE	510 000,00 €	TF	25/12/2028	3 ans et 1 mois	4,37	115 686,04 €	25/03/2009	25/03/2009	107 355,66 €	4 135,39 €	34 241,61 €	53,25 €
2019 - 1082421	MISE EN SEPARATIF RESEAU EU SEMUR	AESN	62 073,00 €	TF	05/04/2034	8 ans et 5 mois	0,00	37 243,80 €	05/04/2020		37 243,80 €	- €	4 138,20 €	- €
2010 - MONS27282EUR	ASS 02/01 ET EXT STAT EPURATION SEMUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	561 321,30 €	TF	01/12/2033	8 ans	3,94	299 501,28 €	01/12/2019	01/12/2019	263 769,02 €	11 262,81 €	35 732,26 €	810,00 €
2021 - 1093321	MISE EN SEPARATIF FONTAIGNOTTE SEMUR	AESN	10 483,00 €	TF	08/03/2037	11 ans et 4 mois	0,00	8 386,39 €	08/03/2023		8 386,39 €	- €	698,87 €	- €
2021 - 1095379	RECONSTRUCTION STATION DE TOUTRY	AESN	107 792,00 €	TF	02/06/2042	16 ans et 6 mois	0,00	91 623,20 €	02/06/2023		91 623,20 €	- €	5 389,60 €	- €
2021 - 1095402	REHAB - AMELIORATION RESEAUX ASS TOUTRY	AESN	14 371,00 €	TF	17/05/2037	11 ans et 6 mois	0,00	11 496,79 €	17/05/2023		11 496,79 €	- €	958,07 €	- €
2019 - 5325023	RESEAUX ASSAINISSEMENT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	850 000,00 €	TF	01/01/2063	37 ans et 1 mois	2,75	822 455,95 €	01/04/2023	01/04/2023	822 455,95 €	30 273,29 €	10 488,55 €	7 426,70 €
2019 - 5325022	OUVRAGES ASSAINISSEMENT	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	400 000,00 €	TF	01/01/2053	27 ans et 1 mois	2,75	378 559,55 €	01/04/2023	01/04/2023	378 559,55 €	13 887,47 €	8 220,29 €	3 387,32 €
2021 - 1095660	REHABILITATION RESEAUX 2021 PRECY	AESN	19 049,00 €	TF	02/12/2037	12 ans	0,00	15 239,21 €	02/12/2023		15 239,21 €	- €	1 269,93 €	- €
2021 - 1095658	REHABILITATION RESEAUX 2021 SEMUR	AESN	128 326,00 €	TF	02/12/2037	12 ans	0,00	102 660,79 €	02/12/2023		102 660,79 €	- €	8 555,07 €	- €
2022 - 1100187	2022 ASST SEP SEMUR-EPOISSES LOT 1/2/3	AESN	102 911,00 €	TF	28/02/2038	12 ans et 3 mois	0,00	89 189,54 €	28/02/2024		89 189,54 €	- €	6 860,73 €	- €
2022 - 1100210	REHAB RESEAUX SEMUR REDUC ECPP	AESN	28 563,00 €	TF	09/08/2038	12 ans et 9 mois	0,00	24 754,60 €	09/08/2024		24 754,60 €	- €	1 904,20 €	- €
TOTAL GÉNÉRAL								2 227 007,59 €			2 165 791,23 €	67 975,28 €	155 484,32 €	11 877,33 €

Total annuités capital + intérêts

223 459,60 €



• Propositions budget 2026

Exploitation dépenses budget ASSAINISSEMENT :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT									
Chapitre	Article	Libellé	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Liquidé	Réalisé	Total réalisé au 07/11/2025	PROPOSITIONS BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6061	Fournitures non stockables (eau...)	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	6063	Fournitures d'entretien et d'équip.	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	193,94	261,50 €	455,44 €	1 000,00 €
	6064	Fournitures administratives	400,00 €	- €	400,00 €	0	260,04 €	260,04 €	1 000,00 €
	6066	Carburants	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	170,28	201,03 €	371,31 €	2 000,00 €
	6068	Autres matières et fournitures	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	0	- €	- €	1 000,00 €
	611	Sous-traitance générale	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	- €	15 668,00 €	15 668,00 €	30 000,00 €
	6135	Locations mobilières	300,00 €	- €	300,00 €	- €	- €	- €	300,00 €
	6137	Redevances, droits de passage, servitudes diverses	300,00 €	- €	300,00 €	- €	- €	- €	300,00 €
	61523	Réseaux	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
	61528	Autres	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	833,25 €	833,25 €	1 000,00 €
	61551	Matériel roulant	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	61558	Autres biens mobiliers	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	1 299,00 €	1 299,00 €	1 500,00 €
	6156	Maintenance	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €	3 774,36 €	3 774,36 €	3 000,00 €
	6161	Multirisques	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	6168	Autres	900,00 €	- €	900,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	618	Divers	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	1 365,59 €	1 365,59 €	2 000,00 €
	6226	Honoraires	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	- €	- €	- €	3 000,00 €
	6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	15,67	141,34 €	157,01 €	1 000,00 €
	6257	Réceptions	- €	38 000,00 €	38 000,00 €	263,79	56,49 €	320,28 €	5 000,00 €
	6261	Frais d'affranchissement	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	266,34	273,48 €	539,82 €	4 000,00 €
	6262	Frais de télécommunications	400,00 €	- €	400,00 €	- €	- €	- €	400,00 €
	627	Services bancaires et assimilés	100,00 €	- €	100,00 €	- €	82,04 €	82,04 €	200,00 €
	6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
	62871	Remboursements de frais à la collectivité de ratta	15 000,00 €	50 000,00 €	65 000,00 €	- €	- €	- €	15 000,00 €
	6288	Autres	300,00 €	- €	300,00 €	- €	- €	- €	300,00 €
	6358	Autres droits	300,00 €	- €	300,00 €	- €	- €	- €	300,00 €
	6378	Autres taxes et redevances	15 000,00 €	20 000,00 €	35 000,00 €	- €	14 970,80 €	14 970,80 €	15 000,00 €
	TOTAL 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		92 000,00 €	130 000,00 €	222 000,00 €	910,02 €	39 186,92 €	40 096,94 €	96 300,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachem	200 000,00 €	- 5 000,00 €	195 000,00 €	- €	- €	- €	215 000,00 €
	6218	Autre personnel extérieur	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €	- €	25 000,00 €
	6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
TOTAL 012 - CHARGES DE PERSONNEL			202 000,00 €	20 000,00 €	222 000,00 €	- €	- €	- €	242 000,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	706129	Revers Agence Eau - Redev. performance des réseaux	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	15 000,00 €
TOTAL 014 - ATTENUATION DE PRODUITS			1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	15 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	30 000,00 €	32 000,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
TOTAL 022 - DEPENSES IMPREVUES			2 000,00 €	30 000,00 €	32 000,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS	023	Virement à la section d'investissmt	- €	2 181 879,05 €	2 181 879,05 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 023 - VIREMENT A LA SECT. D'INVESTIS			- €	2 181 879,05 €	2 181 879,05 €	- €	- €	- €	- €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	6811	Dot. amort. des immo. corp. et incorp.	603 000,00 €	- €	603 000,00 €	- €	594 384,27 €	594 384,27 €	620 000,00 €
	6815	Dot. prov. risques, charg. d'exploit.	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	- €	- €	20 000,00 €
	TOTAL 042 - Opé.d'ordre de transfert entre		623 000,00 €	- €	623 000,00 €	- €	594 384,27 €	594 384,27 €	640 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	100,00 €
	6583	Déficit sur opération de gestion	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR			2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	1 100,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00 €	- €	90 000,00 €	- €	50 065,45 €	50 065,45 €	70 000,00 €
	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	17 000,00 €	- €	17 000,00 €	- €	391,09 €	391,09 €	- €
	6615	Intérêts cptes courants, dépôt crédit.	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 66 - CHARGES FINANCIERES			109 000,00 €	- €	109 000,00 €	- €	49 674,36 €	49 674,36 €	70 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6718	Autres charges excep. opérat. gest.	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	0,38 €	0,38 €	500,00 €
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	10 278,00 €	10 278,00 €	50 000,00 €
	678	Autres charges exceptionnelles	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €
TOTAL 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			11 500,00 €	- €	11 500,00 €	- €	10 278,38 €	10 278,38 €	51 000,00 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM. ET P	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM. ET P			1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT			1 043 500,00 €	2 361 879,05 €	3 405 379,05 €	910,02 €	693 523,93 €	694 433,95 €	1 118 400,00 €

Exploitation recettes :

RECETTES FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Article	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Réalisé	Total réalisé au 07/11/2025	PROPOSITIONS BP 2026
002 - Excédents antérieurs reportés	002	Déficit ou excédent d'exécution de fct .reporté	- €	2 341 879,05 €	2 341 879,05 €	- €	- €	- €
TOTAL 002 - Excédents antérieurs reportés			- €	2 341 879,05 €	2 341 879,05 €	- €	- €	- €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre	722	Immobilisations corporelles	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €
	777	Quote-part subv. d'inv. virée au résult.	310 000,00 €		310 000,00 €	309 968,80 €	309 968,80 €	328 000,00 €
TOTAL 042 - Opé.d'ordre de transfert entre			340 000,00 €	20 000,00 €	360 000,00 €	309 968,80 €	309 968,80 €	358 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	70611	Redevances d'assainissement collectif	487 500,00 €	- €	487 500,00 €	634 013,83 €	634 013,83 €	539 600,00 €
	706121	Redevances pour modernisation réseaux de collecte	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €
	7062	Redevances d'assainissement non collectif	120 000,00 €	- €	120 000,00 €	148 823,05 €	148 823,05 €	116 300,00 €
	7068	Autres prestations de services	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	25 453,81 €	25 453,81 €	13 500,00 €
TOTAL 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA			611 500,00 €	- €	611 500,00 €	808 290,69 €	808 290,69 €	709 400,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	741	Primes d'épuration	1 000,00 €		1 000,00 €	10 098,00 €	10 098,00 €	500,00 €
	747	Subv. et participations des coll. territoriales	- €		- €	- €	- €	- €
	748	Autres subventions d'exploitation	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	9 060,00 €	9 060,00 €	500,00 €
TOTAL 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART			3 000,00 €	- €	3 000,00 €	19 158,00 €	19 158,00 €	1 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7588	Autres	- €	- €	- €	198,00 €	198,00 €	- €
TOTAL 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			5 000,00 €	- €	5 000,00 €	198,00 €	198,00 €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718	Autres produits exceptionnels	1 000,00 €		1 000,00 €	2 660,20 €	2 660,20 €	50 000,00 €
	7711	Dépôts et pénalités perçus	- €		- €	96 480,00 €	96 480,00 €	
	778	Autres produits exceptionnels	88 000,00 €	- €	88 000,00 €	56 241,26 €	56 241,26 €	- €
TOTAL 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			89 000,00 €	- €	89 000,00 €	155 381,46 €	155 381,46 €	50 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			1 043 500,00 €	2 361 879,05 €	3 405 379,05 €	1 292 996,95 €	1 292 996,95 €	1 118 400,00 €

Investissement dépenses :

DÉPENSES INVESTISSEMENT									
Chapitre	Article	Article	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Liquidé	Réalisé	Total réalisé au 07/11/2025	PROPOSITIONS BP 2026
020 - Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
TOTAL 020 - Dépenses imprévues			10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	139111	Subv. équip. - Agence de l'eau	179 000,00 €		179 000,00 €	- €	180 135,93 €	180 135,93 €	194 100,00 €
	139118	Subv. équip. - Autres	500,00 €		500,00 €	- €	432,37 €	432,37 €	4 200,00 €
	13912	Subv. équip. - Régions	5 700,00 €		5 700,00 €	- €	5 651,33 €	5 651,33 €	5 700,00 €
	13913	Subv. équip. - Départements	72 600,00 €		72 600,00 €	- €	71 795,51 €	71 795,51 €	72 000,00 €
	13917	Subv. - Budget communautaire et Fonds structurels	7 700,00 €		7 700,00 €	- €	7 673,94 €	7 673,94 €	7 700,00 €
	139188	Subv. équip. - Autres	44 500,00 €		44 500,00 €	- €	44 279,72 €	44 279,72 €	44 300,00 €
	2031	Frais d'études	4 000,00 €		4 000,00 €	- €	- €	- €	4 000,00 €
	2315	Installation matériel outillage techniques	45 000,00 €		45 000,00 €	- €	- €	- €	25 000,00 €
	232	Immobilisations incorporelles en cours	1 000,00 €		1 000,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €
TOTAL 040 - Opé.d'ordre de transfert entre			360 000,00 €	- €	360 000,00 €	- €	309 968,80 €	309 968,80 €	358 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	2315	Installation matériel outillage techniques	20 000,00 €		20 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales			20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	13111	Agence de l'eau	4 000,00 €	70 000,00 €	74 000,00 €	- €	34 064,00 €	34 064,00 €	10 000,00 €
TOTAL 13 - Subventions d'investissement			4 000,00 €	70 000,00 €	74 000,00 €	- €	34 064,00 €	34 064,00 €	10 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euro	200 000,00 €	- €	200 000,00 €	- €	52 991,70 €	52 991,70 €	150 000,00 €
	1678	Autres empts & dettes assortis cond.particulières	62 000,00 €	- €	62 000,00 €	- €	47 998,14 €	47 998,14 €	50 000,00 €
TOTAL 16 - Emprunts et dettes assimilées			262 000,00 €	- €	262 000,00 €	- €	100 989,84 €	100 989,84 €	200 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	380 000,00 €	- €	380 000,00 €	- €	61 044,18 €	61 044,18 €	2 650,00 €
	2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
TOTAL 20 - Immobilisations incorporelles			385 000,00 €	- €	385 000,00 €	- €	61 044,18 €	61 044,18 €	7 650,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	5 000,00 €		5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	2151	Instal. complexes spécialisées	2 000,00 €		2 000,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
	21532	Réseaux d'assainissement	5 000,00 €		5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	21562	Service d'assainissement	5 000,00 €		5 000,00 €	- €	- €	- €	5 000,00 €
	2182	Matériel de transport	20 000,00 €	50 000,00 €	70 000,00 €	- €	- €	- €	70 000,00 €
	2183	Mat. de bureau et mat. informatique	2 000,00 €		2 000,00 €	- €	- €	- €	2 000,00 €
	2188	Autres	2 000,00 €		2 000,00 €	- €	271,40 €	271,40 €	2 000,00 €
TOTAL 21 - Immobilisations corporelles			41 000,00 €	50 000,00 €	91 000,00 €	- €	271,40 €	271,40 €	91 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €	100 000,00 €
	2315	Installation matériel outillage techniques	559 000,00 €	2 040 229,05 €	2 599 229,05 €	- €	123 287,04 €	123 287,04 €	771 700,00 €
	2317	Immob. reçues au titre d'une mise à disposition	20 000,00 €		20 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
	232	Immobilisations incorporelles en cours	20 000,00 €		20 000,00 €	- €	- €	- €	10 000,00 €
	238	Avances acptes versés sur immo corpo	30 000,00 €		30 000,00 €	- €	29 741,47 €	29 741,47 €	70 000,00 €
TOTAL 23 - Immobilisations en cours			639 000,00 €	2 040 229,05 €	2 679 229,05 €	- €	153 028,51 €	153 028,51 €	961 700,00 €
27 - Autres immobilisations financières	2763	Créances sur des collectivités publiques	- €	700 000,00 €	700 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL 45 - Comptabilité distincte rattach			- €	700 000,00 €	700 000,00 €	- €	- €	- €	- €
45 - Comptabilité distincte rattach	4581	Opération pour compte de tiers	1 529 000,00 €	165 760,56 €	1 694 760,56 €	- €	226 838,92 €	226 838,92 €	180 000,00 €
TOTAL 45 - Comptabilité distincte rattach			1 529 000,00 €	165 760,56 €	1 694 760,56 €	- €	226 838,92 €	226 838,92 €	180 000,00 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT			3 250 000,00 €	3 025 989,61 €	6 275 989,61 €	- €	886 205,65 €	886 205,65 €	1 828 350,00 €

Investissement recettes :

RECETTES INVESTISSEMENT								
Chapitre	Article	Article	BP 2025	DM	Crédits ouverts 2025	Réalisé	Total réalisé au 07/11/2025	PROPOSITIONS BP 2026
001 - Solde d'exécution N-1 (Excédent	001	Déficit ou excédent d'exécution d'invest.reporté	- €	844 110,56 €	844 110,56 €	- €	- €	- €
TOTAL 001 - Solde d'exécution N-1 (Excédent			- €	844 110,56 €	844 110,56 €	- €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonc	021	Virement de section fonctionnement	- €	2 181 879,05 €	2 181 879,05 €	- €	- €	- €
TOTAL 021 - Virement de la section de fonc			- €	2 181 879,05 €	2 181 879,05 €	- €	- €	- €
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	15722	Prov. pour gros entretien et grdes révis. (budg)	20 000,00 €		20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
	28031	Frais d'études	6 500,00 €		6 500,00 €	7 186,63 €	7 186,63 €	11 800,00 €
	2805	Concessions et droits similaires	6 000,00 €		6 000,00 €	- €	- €	- €
	28087	Immo. incorpo reç au titre d'une mise à dispo	71 000,00 €		71 000,00 €	70617,77	70 617,77 €	70 800,00 €
	28135	Installations générales, agencements, aménagements	8 100,00 €		8 100,00 €	8047,71	8 047,71 €	8 100,00 €
	28151	Instal. complexes spécialisées	100,00 €		100,00 €	92,44 €	92,44 €	100,00 €
	28153	Installations à caractère spécifique	12 200,00 €		12 200,00 €	16 413,38 €	16 413,38 €	37 900,00 €
	28156	Matériel spécifique d'exploitation	400,00 €		400,00 €	1 396,29 €	1 396,29 €	300,00 €
	28173	Constructions	89 000,00 €		89 000,00 €	81 180,03 €	81 180,03 €	82 000,00 €
	281757	Agenc. aménag.mat. Industriels (mise à dispo)	- €		- €	323 956,06 €	323 956,06 €	- €
TOTAL 040 - Opé.d'ordre de transfert entre			623 000,00 €	- €	623 000,00 €	594 384,27 €	594 384,27 €	640 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	238	Avances acptes versés sur immo corpo	20 000,00 €		20 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
TOTAL 041 - Opérations patrimoniales			20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
1068 - Excédent de fonct. capitalisé	1068	Autres réserves	178 000,00 €		178 000,00 €	123 176,85 €	123 176,85 €	- €
TOTAL 1068 - Excédent de fonct. capitalisé			178 000,00 €	- €	178 000,00 €	123 176,85 €	123 176,85 €	- €
13 - Subventions d' Investissement	13111	Agence de l'eau	780 000,00 €	- €	780 000,00 €	394 839,00 €	394 839,00 €	316 270,00 €
	13118	Autres	100 000,00 €		100 000,00 €	150 063,53 €	150 063,53 €	124 920,00 €
TOTAL 13 - Subventions d'Investissement			880 000,00 €	- €	880 000,00 €	544 902,53 €	544 902,53 €	441 190,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1678	Autres empts & dettes assortis cond.particulières	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	- €	70 000,00 €
TOTAL 16 - Emprunts et dettes assimilées			20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	- €	70 000,00 €
45 - Comptabilité distincte rattach	4582	Opération pour compte de tiers	1 529 000,00 €	- €	1 529 000,00 €	483 631,38 €	483 631,38 €	667 160,00 €
TOTAL 45 - Comptabilité distincte rattach			1 529 000,00 €	- €	1 529 000,00 €	483 631,38 €	483 631,38 €	667 160,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			3 250 000,00 €	3 025 989,61 €	6 275 989,61 €	1 746 095,03 €	1 746 095,03 €	1 828 350,00 €

• Vote du Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2026 par chapitres

Vu :

- le débat d'orientation budgétaire en date du 6 novembre 2025,
- la réunion du Bureau du 27 novembre 2025,
- les projets de budgets présentés par chapitres et articles adressés à tous les délégués,
- l'avis du Trésorier,

Considérant l'état des recettes envisagées (subventions en annuités, redevance de capitation, etc...),

La Présidente **propose** à l'assemblée, après l'exposé qui lui est :

- **D'arrêter** comme suit le **Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2026** par un vote par chapitres,

Exploitation DEPENSES		1 118 400 €
Chapitre 011	Charges à caractères général (location, charges, carburant, frais de bureau, assurances, ...)	96 300 €
Chapitre 012	Charges de personnel	242 000 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	15 000 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	2 000 €
Chapitre 023	Virement de la section d'investissement	0 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	640 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 100 €
Chapitre 66	Charges financières	70 000 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	51 000 €
Chapitre 68	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 000 €

Exploitation RECETTES		1 118 400 €
Chapitre 002	Excédents antérieurs reportés	0 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	358 000 €
Chapitre 70	Produits des services	709 400 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 000 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50 000 €

Investissement DEPENSES		1 828 350 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	10 000 €
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections	358 000 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	10 000 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	10 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	200 000 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	7 650 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	91 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	961 700 €
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	180 000 €

Investissement RECETTES		1 828 350 €
Chapitre 001	Solde d'excédent N-1	0 €
Chapitre 021	Virements à la section de fonctionnement	0 €
Chapitre 040	Opérations de transfert entre sections (op. d'Ordre)	640 000 €
Chapitre 041	Op. patrimoniales (avances acomptes versés sur immo corpo)	10 000 €
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	441 190 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	70 000 €
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	667 160 €

Pour : 56

Contre : 00

Abstention : 00

BALANCE DU BUDGET 2026 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	1 118 400 €	1 118 400 €
Investissement	1 828 350 €	1 828 350 €
TOTAL	2 946 750 €	2 946 750 €

☐ Budgets consolidés en M49 (Budget annexe EAU et budget annexe ASSAINISSEMENT)

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET ANNEXE EAU		
Exploitation	2 536 500 €	2 536 500 €
Investissement	3 700 600 €	3 700 600 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Exploitation	1 118 400 €	1 118 400 €
Investissement	1 828 350 €	1 828 350 €

BUDGETS CONSOLIDES		
Exploitation	3 654 900 €	3 654 900 €
Investissement	5 528 950 €	5 528 950 €
TOTAL Exploitation + Investissement	9 183 850 €	9 183 850 €

7. Conditions aux nouvelles adhésions au sein du SESAM

La Présidente rappelle que face aux difficultés croissantes notamment en matière d'approvisionnement en eau potable, des collectivités voisines ainsi que les services de l'Etat sollicitent régulièrement le SESAM pour réfléchir ou aider à l'amélioration de la situation.

Informe que la Maison de l'Eau et de la Biodiversité a accueilli début octobre les élus des communes en difficulté (secteurs de Montbard et de Venarey-les-Laumes) afin que les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Département et de la Chambre d'Agriculture les aident à rédiger leur stratégie de protection des captages.

Précise que le SESAM a répondu systématiquement présent tout en maintenant que toute nouvelle adhésion n'était pas souhaitée.

Précise que des projets de vente en gros sont actuellement envisagés et pourraient être étudiés début 2026. En effet, il semble que l'accentuation des tensions quantitatives et des problèmes qualitatifs sur les ressources vont accélérer les demandes de partenariat ou d'intégration.

Souligne que même en l'absence de demande formelle, il paraît opportun de rédiger des conditions régissant les éventuelles nouvelles adhésions afin de ne pas pénaliser les communes déjà adhérentes.

Propose de fixer comme il suit les principes et conditions de nouvelles adhésions :

Toute nouvelle collectivité qui demandera son adhésion au SESAM devra :

- Fournir tout document comptable et technique utile (CFU, état de la dette, annuités de remboursement, grands livres, rôles d'eau, RPQS ...),
- Disposer d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) issu d'un schéma directeur de moins de 5 ans,
- Présenter un prix de vente de l'eau potable et de l'assainissement au moins égal à celui du SESAM au moment de l'adhésion (prix 120 m3/an TTC).

Au vu des documents présentés reflétant l'ampleur des investissements à réaliser et les coûts de fonctionnement associés, le SESAM établira un tarif de convergence dégressif calculé comme suit :

Le montant des travaux restant (déduit des subventions éventuelles) à réaliser sur les 10 années suivant la date d'adhésion sera répercuté sur le prix de l'eau et de l'assainissement de la commune nouvellement adhérente sur 15 ans.

Il sera alors calculé en fonction de l'assiette de consommation théorique de manière dégressive sur 15 ans pour atteindre le prix de l'ensemble des communes du SESAM.

Hervé Louis demande si les frais de personnel sont compris dans le prix de vente ?

Martine EAP-DUPIN indique que tout est compris.

Pascal BIERRY questionne : Qui va décider des travaux à réaliser ?

Martine EAP-DUPIN informe qu'un schéma directeur sera défini et que le bureau fera une étude avant d'y répondre favorablement.

Serge PISSOT demande s'il y aura un prix différencié pour les nouveaux adhérents, et si c'est légal ?

Martine EAP-DUPIN confirme que le syndicat pourra l'appliquer en toute légalité.

Frédéric VERRIER précise que les statuts seront mis à jour en ce sens.

Serge PISSOT exprime sa crainte quant aux frais qui pourraient être répercutés sur les adhérents actuels.

Martine EAP-DUPIN affirme que cela n'arrivera pas si on fixe ces conditions en cas d'adhésion.

Pascal BIERRY demande si beaucoup de communes ont sollicité le SESAM pour une adhésion ?

Martine EAP-DUPIN répond qu'un certain nombre de communes sont intéressées, deux communes ont officiellement demandé leur adhésion.

Frédéric VERRIER complète que ces communes se tournent vers le SESAM car elles ne disposent pas de syndicat à l'échelle de la communauté de communes et n'ont pas la capacité administrative et financière d'en créer un.

Michel LAGNEAU interroge : Si on a besoin de faire évoluer ces conditions, ce sera possible ?

Martine EAP-DUPIN répond que oui. C'est un cadre qui sert de base. Il pourra évoluer à tout moment.

Jacky JACQUENET remarque qu'il serait intéressant d'effectuer un état des lieux des besoins de la commune qui souhaite adhérer afin de chiffrer l'investissement nécessaire pour statuer.

Le Comité syndical, entendu l'exposé de la Présidente et sur sa proposition,
Prend acte et Approuve les décisions et propositions qui lui sont faites :

Pour : 55

Contre : 00

Abstention : 01

8. Présentation des actions de fond nécessaires à la continuité de service

Afin d'assurer la continuité de service, le sujet des travaux sur les réseaux ou les usines est souvent mis en avant.

Cependant, une multitude de missions et de tâches sont réalisées au quotidien par le délégataire sans que cela soit remarqué.

Romain GUERARD, représentant SUEZ, est invité à présenter ces interventions préventives indispensables à l'assemblée.

Eric DEMOURON prend la parole et évoque le feu sur sa commune qui s'est déclaré le 14 juillet dernier. Il déplore le délai d'attente trop long pour avoir le service d'astreinte. Il aurait souhaité disposer d'un numéro de téléphone direct d'un collaborateur de proximité. Il ajoute que les véhicules de secours ne pouvaient pas se raccorder aux poteaux incendie sur place.

Romain GUERARD répond qu'il ne peut pas juger du délai d'attente pour avoir le service d'astreinte. Il indique que pour des raisons sanitaires évidentes, il n'était pas envisageable de laisser rentrer des véhicules de secours sur les champs captants pour effectuer un pompage. Il n'a donc pas été donné satisfaction à la requête.

Eric DEMOURON poursuit qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de bassins de rétention à proximité des autoroutes, afin de pouvoir disposer de réserves d'eau en cas d'urgence. Il sollicite une réunion avec les agriculteurs, le SDIS et le Département à ce sujet afin de pouvoir mettre en place des bacs de rétention.

Frédéric VERRIER dit qu'effectivement c'est un travail à mener avec le SDIS. Il confirme qu'il n'est pas possible de pénétrer sur le périmètre de protection immédiate, c'est réglementaire. Il remarque qu'il n'est pas envisageable non plus d'avoir un bassin à disposition tous les 500 mètres pour les camions.

Eric DEMOURON comprend et respecte la réglementation mais déplore cette situation.

Frédéric VERRIER précise qu'il était possible de prendre de l'eau dans la rivière en dehors du périmètre de protection.

Martine EAP-DUPIN conclut que le Département a beaucoup investi dans l'acquisition de nouveaux camions pour les grands feux. Elle rappelle qu'un nouveau schéma de défense incendie a été élaboré et que chaque commune sera destinataire du nouveau règlement.

9. Communications diverses

La Présidente remercie les élus de leur présence et propose de partager un moment de convivialité.

La séance est levée à 20h10.

Pour extrait conforme
La Présidente
Martine EAP-DUPIN

